



SENEGAL
Promotion
des Entreprises
Culturelles
et Créatives

Etude sur les entreprises culturelles dans les villes de : Dakar, Thiès et Louga

Rapport final

PECCS/FOMECC 2011/2012

Sénégal

Youssoupha Mbargane Guissé



Avec le soutien:



Sicap Karack, villa N°13. Dakar, Sénégal · Tél : (+221) 33.825.84.29, **Email** : peccs.ams@gmail.com,

Site web : www.fomeccsenegal.org

Plan

I. Le contexte et les objectifs de l'étude

L'évolution de la politique culturelle au Sénégal

La politique de développement de l'artisanat et du tourisme

La politique de décentralisation et de développement des collectivités locales

La crise économique et énergétique

La nouvelle dynamique des entreprises culturelles

II. Quelques difficultés et limites de l'étude

III. Qui sont les entrepreneurs culturels ?

IV. Les entreprises culturelles

V. Les marchés

VI. Opinions des acteurs

VII. Quels sont les défis à relever ?

VIII. Recommandations

Annexes

1. Méthodologie de l'enquête
2. Références documentaires
3. Liste des partenaires conseil et de financement des entrepreneurs
4. Le questionnaire individuel
5. La liste des enquêtés
6. Liste des personnes ressources d'institutions
7. Entretiens

Glossaire

ADEMAS : Agence pour le Développement du Marketing Social

ADEREL: Association pour le Développement de la Région de Louga

BSDA : Bureau Sénégalais des Droits d'Auteurs et des Droits voisins

CCR : Centre culturel régional

Confréries : organisations religieuses islamiques *sufi* née au XIXe siècle sous l'initiative d'un Cheikh, un guide dans un contexte de restructuration de la société sous domination coloniale. Dévotion religieuse, culte du travail, solidarité communautaire sont les bases de ces organisations devenues puissantes par la suite dans l'entrepreneuriat et dans l'économie informelle.

EMADE: European Music and Dance Education

FESMAN : Festival Mondial des Arts Nègres

FESPOP : Festival International de percussions et de Folklore de Louga.

FIDAK : Foire Internationale de Dakar

FRDR : Force Rénovatrice pour le Développement de la Région de Louga

G.I.E : Groupe d'Intérêt Économique

OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

PECCS : Promotion des entreprises créatives et culturelles du Sénégal

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNDC : Programme national de Décentralisation Culturelle.

RADI : Réseau Africain pour le Développement Intégré

S.A : Société Anonyme

SARL : Société A Responsabilité Limitée

OAPI : Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle

Définition de quelques concepts

Le secteur informel

C'est une économie populaire qui s'est particulièrement développé dans le milieu urbain en faveur de la crise¹ à Dakar et dans les principales villes du Sénégal. Elle absorbe une partie du chômage croissant des jeunes des quartiers populaires et des banlieues qui trouvent ainsi des emplois très divers de production et de service dans le petit commerce, l'artisanat, le transport, la mécanique et de nombreuses autres petites entreprises de recyclage et de production dans différents domaines. Elle fournit ainsi de nombreux services et divers produits dont des produits culturels de moindre coût.

Cette économie très vaste et hétérogène concentre 30 à 60% des emplois urbains et procure des revenus de survie à de nombreux jeunes.

Les entreprises de ce secteur se caractérisent par le fait qu'elles ne sont pas légalement enregistrées, ne se conforment pas au code du travail et ne tiennent pas une comptabilité régulière. Ainsi une large partie des activités économiques échappe à la comptabilité nationale et au recueil de données économiques officielles. Cependant précise Ousmane Sow Huchard² « si certaines entreprises du secteur informel sont pratiquement dans l'illégalité, la plupart d'entre elles sont conformes à la loi. Suivant le type, la taille de l'entreprise ou la nature de la manifestation, il existe des patentes annuelles, des taxes municipales mensuelles sur les lieux de travail, des taux journaliers sur les cantines et étalages de marchés auxquels sont assujetties les entreprises du secteur informel, ainsi que des taxes à la carte sur les spectacles et les diverses manifestations récréatives ».

En outre, certaines franges du secteur informel aspirent, vu leur dynamisme croissant, à passer au stade supérieur de l'industrialisation et dans le secteur formel, mais sont confrontées à des obstacles, notamment la fiscalité trop lourde.

Il faut également noter l'ambivalence des liens visibles ou opaques de l'économie informelle avec le secteur formel lui-même et l'État du fait des logiques d'intérêt et d'accumulation de

¹ Vandujk, MP (1986). *Sénégal : le secteur informel de Dakar*. Paris : éd. L'Harmattan.

² Ousmane Sow Huchard (2003). *Les entreprises culturelles au Sénégal. Etudes sectorielles (Musique, phonogrammes, spectacles vivant et radio)*. Séminaire de formation des cadres des banques et analyse économique et financière de projets culturels. Lomé, 17-20 novembre.

certains groupes. Certaines grandes entreprises formelles sous traitent aussi avec des structures informelles. La séparation des deux secteurs n'est parfois que relative

Les industries culturelles³

Les industries de la culture sont caractérisées principalement par la reproductibilité de l'œuvre originale produite, traitée et transmise au moyen de technologies, par la part importante de la création et par le non salariat des créateurs. Elles se composent de filières – son, image, écrits et imprimés – structurées en fonctions distinctes dont l'articulation et la succession permettent de produire, traiter, mettre le produit culturel à la disposition du public. Le processus d'industrialisation de la production et de la distribution-diffusion sur le marché est inégalement avancé selon les filières parmi lesquelles nous n'incluons pas celles qui, comme le théâtre, sont fondées sur l'œuvre unique.

Les industries créatives⁴

Les industries créatives sont au cœur de l'économie créative. Selon une définition assez générale, les industries créatives se situent à la croisée des chemins entre les arts, la culture, les affaires et la technologie. Autrement dit, elles englobent le cycle de création, de production et de distribution de biens et de services dans lequel le facteur de base est l'utilisation du capital intellectuel. Aujourd'hui, les industries créatives font simultanément appel aux sous-secteurs traditionnels, à ceux à forte composante technologique et à ceux axés sur la fourniture de services, depuis les arts folkloriques, les festivals, la musique, les livres, la peinture et les arts du spectacle jusqu'à des sous-secteurs à plus forte composante technologique comme l'industrie du cinéma, la radio, l'animation numérique et les jeux vidéo, ou encore des domaines axés sur la fourniture de services d'architecture et de publicité.”

L'entreprise culturelle

Elle est selon nous, est une unité de production et de commercialisation de biens de nature culturelle, portant la marque symbolique, esthétique et identificatrice d'une culture donnée et

³ Les industries culturelles des pays du sud : enjeux de l'adoption de la Convention internationale sur la diversité culturelle » Rapport d'étude établi pour le compte de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et du Haut Conseil de la Francophonie. Août 2004.

⁴ Rapport sur l'économie créative. UNCTAD.2008.

ayant une valeur marchande. L'entreprise culturelle et créative travaille dans une dynamique de recherche et d'innovation qui renouvelle ses sources traditionnelles en les retravaillant avec de nouveaux apports techniques ou technologiques, donnant aux produits une double configuration à la fois ancienne et moderne. Cela peut se présenter sous plusieurs formes en modèles, styles, taille, dimensions couleurs, etc. L'entreprise peut être de type artisanal, semi industriel ou industriel, ce dont dépend ses méthodes de production et ses filières de commercialisation. L'entreprise culturelle est au cœur de la production de la modernité africaine dans la mesure où par ses produits, elle réalise l'unité de l'imaginaire et de l'utile, de la représentation esthétique et du sentiment d'appartenance, tout en étant productrice de richesses sur le marché universel.

L'innovation

Elle est selon nous, la recherche de l'amélioration d'un produit ou sa création grâce par des procédures et des techniques de traitement spécifiquement élaborés, impliquant l'introduction de nouveaux éléments ou facteurs de performance ou de qualité. Dans le cadre spécifique de l'entreprise culturelle, l'innovation a pour but de donner un avantage compétitif au produit sur le marché. L'innovation peut se faire par l'amélioration de la gestion de la main d'œuvre, de l'organisation du travail, des techniques de production. Elle peut consister par l'introduction d'une nouvelle technologie ou de nouvelles matières de base ou de combinaison de matières, mais également par une nouveauté dans la présentation et la construction de l'image du produit sur le marché.

En matière d'innovation on peut citer le cas des arts numériques qui utilisent les nouvelles technologies, mais qui ne sont pas encore bien introduits dans les activités de création au Sénégal. Alioune Badiane⁵ les définit ainsi ; « Ils désignent un ensemble varié de créations utilisant comme de base la photographie ou la vidéo, sur lesquels s'opèrent une intervention des logiciels de retouche ou de montage d'images. Formes, figures, textures, couleurs, silences, bruitages, rythmes et collages vont agrémenter la matière première et aboutir à des œuvres ».

⁵ Etude diagnostic du secteur culturel impliquant les acteurs non étatiques dudit secteur. (2009). Rapport intérimaire. Dakar, p.17

Le contexte de l'étude

Des études intéressantes ont été menées ces dernières années sur les différentes branches du secteur des entreprises culturelles, telles que nos références bibliographiques en signalent certaines, ceci dans les dimensions d'approche théorique et conceptuelle⁶ et d'investigation des réalités sur le terrain⁷. On peut signaler dans le premier cas ces différentes études successives ont permis non seulement une meilleure connaissance de l'état des lieux, mais elles ont la plupart fait des recommandations sectorielles pertinentes pour des politiques et des mesures d'accompagnement et de soutien au développement des entreprises culturelles du Sénégal.

Cette étude menée dans les villes de Dakar, Thiès, et Louga s'inscrit dans la démarche d'une connaissance plus approfondie de l'état, de la structure et du fonctionnement des entreprises culturelles et au Sénégal. Ceci constitue donc une étape préalable et une contribution à toute initiative destinée à soutenir de façon durable le secteur des entreprises culturelles. Elle vise à combler le déficit à déplorer de données concernant l'activité des entreprises culturelles au Sénégal dont il est très difficile de cerner tout le potentiel de création d'emplois et de richesses. En plus le manque de formation des entrepreneurs et la nature souvent informelle des méthodes de gestion constituent des contraintes techniques et culturelles qui empêchent l'élaboration avec une capacité suffisante de stratégies à moyen et long terme pour intégrer les logiques du marché local, sous-régional et international. Il importe donc de « mettre à jour les freins structurels au développement de ces industries culturelles », ce qui justifie cette étude.

Les objectifs fixés au nombre de quatre (04), sont :

⁶ -Ministère de la culture, du genre et du cadre de vie (2011). *Conférence internationale sur les industries culturelles. Note conceptuelle*. Dakar, 15-16 novembre 2011.-O.I.F. (2004). *Industries culturelles dans les pays du Sud. Enjeux du projet de convention internationale sur la diversité culturelle(2004)*.. Grenoble. Ce document souligne la « méconnaissance de la contribution économique et sociale des industries culturelles, qui fait que peu d'Etats du Sud, particulièrement ceux d'Afrique Francophone, disposent de politiques publiques pour les soutenir ».

⁷ Signalons 2 études références réalisées au Sénégal ; -Dieng Abdoul Aziz, Koundoul Abdoulaye, Gomis Lothère, Mbaye Jenny Fatou (2009). *Entreprises musicales au Sénégal*. Dakar : Accents Multiples. - Sow Huchard Ousmane (2003). *Les entreprises culturelles au Sénégal. Etudes sectorielles (Musique, phonogrammes, spectacles vivant et radio)*. Séminaire de formation des cadres des banques et analyse économique et financière de projets culturels. Lomé, 17-20 novembre.

- de recenser les entreprises culturelles
- d'individuer ces entreprises
- de catégoriser avec des instruments fiables ces entreprises culturelles ciblées
- de faire des recommandations d'actions pour consolider les entreprises culturelles et créatives pour augmenter la distribution, la commercialisation et la diffusion des produits et services sénégalais sur les marchés ouest africains et internationaux.

Au Sénégal, d'après les sources statistiques sur les industries,⁸ les entreprises artisanales font 80 à 90% du tissu industriel. Elles constituent la base économique principale du Sénégal avec 60% de la population active. Elles sont non seulement la clé de la croissance, mais également un levier puissant du secteur privé dont le rôle est principal dans le développement économique et social du pays. Cependant ces PME ne concentrent aujourd'hui qu'environ 30% des emplois, 25% du chiffre d'affaires et 20% de la valeur ajoutée nationale, malgré leur évolution à la croissance et leur potentiel à constituer un réseau de sous-traitance et de partenariat avec les grandes entreprises, de contribution ainsi à l'intégration économique sous-régionale.

Trois grands facteurs retiennent permettent d'apprécier le contexte global de l'étude dans ses dimensions macro et micro sociologiques. Il s'agit de l'évolution et du bilan de la politique culturelle, de la politique de développement de l'artisanat et de la politique de décentralisation. Ces trois facteurs conjugués sont des déterminants dans la configuration des réalités des entreprises culturelles sur le terrain, notamment dans les villes de Dakar, Thiès et Louga

En effet la toile de fond qui permet d'évaluer de manière globale et complète le contexte est **l'absence de programmes communs d'interventions coordonnées impliquant la synergie des départements ministériels concernés tels la culture, l'artisanat et les PME, l'emploi et la formation professionnelle, le Tourisme.**

⁸ République du Sénégal. Ministère de l'Artisanat et des petites et moyennes entreprises. La chartre pour le développement des PME, les petites et moyennes entreprises, PME.(1996).

L'évolution de la politique culturelle au Sénégal

Sous le régime du président Senghor, la politique culturelle s'était fondée sur le concept de la négritude et du binôme enracinement/ouverture. Le Sénégal s'était doté d'un certain nombre d'infrastructures culturelles importantes et avait formé un personnel qualifié dont de nombreux artistes professionnels. Malgré le rayonnement culturel du pays dans le monde entier, dont l'organisation du 1^{er} au 24 avril 1966 du Premier Festival Mondial des Arts Nègres (FESMAN) sera l'une des plus grandes illustrations, la politique culturelle souffrait de certaines limites dont une orientation fortement francophone, une focalisation dans la capitale Dakar et une fonctionnarisation des artistes.

Ce qui est à remarquer depuis cette période initiale est **l'absence d'une économie de la culture** sous les différents régimes successifs. Les aspects ethnographiques et décoratifs ont prévalu sur une vision et l'application de programmes de développement de l'économie de la culture et de création de richesses subséquente.

Dans le même sens le tourisme a été plus orienté au profit des grands groupes internationaux, sans véritablement enrichir les communautés d'artisans créateurs et producteurs

Le début des années 80 qui correspond au régime du président Abdou Diouf verra très vite une remise en cause des acquis de la politique culturelle avec l'application des Plans d'Ajustement Structurel, malgré certains efforts de sauvegarde dans la dernière période. C'est ainsi que les priorités de redressement économique et financier ont laissé les grands projets à l'état d'élaboration.

A partir des années 2000, la nouvelle politique culturelle sous le président Abdoulaye Wade sera une matérialisation encore incomplète de certains de ces grands projets dont le Monument de la Renaissance, la place du Souvenir, le FESMAN, Grand théâtre. Les autres restants sont le Parc culturel (Musée d'Art contemporain, Ecole des Beaux arts, Ecole d'architecture, Bibliothèque nationale, Archives nationales).

L'évaluation encore partielle de l'impact réellement positif de ces grands projets réalisés avec des financements très importants nationaux, africains et de partenaires étrangers comme la Chine, le Brésil montre un déséquilibre par rapport aux besoins cruciaux de développement des ressources humaines, d'investissements dans les régions, de financement et d'encadrement des entreprises culturelles confinées en majorité encore dans l'informel.

Cela en dépit du projet synthétique dénommé PNDC (Programme National de Décentralisation Culturelle)⁹.

De toute évidence, le secteur privé culturel est négligé en matière de financement et d'encadrement. C'est ce que déplore ainsi un cadre du Ministère à propos de l'Ecole des sables de Germaine Acogny, du Festival de danse Kaay Fecc, du Festival du rire de Kaolack, du FESPOP de Louga, du Festival de Jazz et de Fanal de St-Louis, du FESNAC, du SIMOD. Il dit : « Mais toutes les manifestations ne reçoivent pas de soutien de l'Etat en termes de renforcement des capacités, de définition et d'amélioration des capacités organisationnelles. Le constat est une ignorance des enjeux et de l'importance de certains événements ».

La faiblesse de la politique culturelle nationale s'est traduite, tout d'abord, par l'instabilité qui a caractérisé le Ministère, avec la succession de plusieurs ministres à la tête de ce département. A cela s'ajoute le déséquilibre d'option de politique constaté par un responsable institutionnel : « *Il est à noter un développement du patrimoine matériel et surtout colonial au détriment du patrimoine vivant* ». En effet l'intérêt dominant pour l'ethnographie propre à la tradition coloniale a perduré dans la vision de l'Etat au Sénégal à travers les trois différents régimes qui se sont succédé. « *C'est une orientation vers le Patrimoine historique au détriment des Arts vivants et contemporains, alors que la musique, la danse, la peinture, la sculpture et la mode, sont la vitrine des arts au Sénégal* » précise un cadre du Ministère.

Au niveau du fonctionnement du Ministère, la réflexion n'est pas organisée selon un plan d'action détaillant les objectifs et les stratégies impliquant les différentes tutelles concernées.

Même si certains acquis sont enregistrés sur le plan législatif, il reste encore leur application. C'est le cas notamment le vote de la loi n°2002-18 du 15 avril 2002 portant règles d'application des activités de production, d'exploitation et de promotion cinématographique et audiovisuelle, et celle sur les droits d'auteurs et les droits voisins qui permettent de lutter contre la piraterie en protégeant les créateurs et l'économie nationale.¹⁰

⁹ République du Sénégal. PNDC. Ministère de la culture <http://www.culture.gouv.sn> Loi n°96-07 du 22 mars 1996 portant transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales et ses décrets d'application.

¹⁰ Dieng Abdoul Aziz, Koundoul Abdoulaye, Gomis Lothère, Mbaye Jenny Fatou (2009). *Entreprises musicales au Sénégal*. Dakar : Accents Multiples.

La politique de développement de l'artisanat et du tourisme

L'Etat du Sénégal a fait du développement des PME une priorité avec la création en mai 2001 d'un Ministère chargé des Petites et Moyennes Entreprises. Sa mission est entre autres, de faciliter l'accès aux financements d'autant que le crédit bancaire classique lui est inaccessible du fait des critères d'éligibilité.

C'est pour cette raison que la Charte pour le développement des PME, les petites et moyennes entreprises établie par la loi 96-07 du 22 mars 1996 précise :

« L'Etat s'engage à effectuer des réformes visant l'allégement et la simplification des règles juridiques, fiscales et administratives et des procédures dans les domaines d'accès au financement, aux marchés ainsi qu'à accélérer la réforme foncière en vue notamment de faciliter l'aménagement et la mise à disposition de sites ».

Cependant, l'article 3 de la charte définissant les petites entreprises rapporté à la réalité du terrain, écarte la majorité des entreprises culturelles qui ne peuvent remplir les conditions. Il stipule en effet un critère à remplir, entre autres : la « tenue d'une comptabilité allégée ou de trésorerie certifiée par une structure de Gestion Agréée (CGA) selon le système comptable en vigueur au Sénégal ».

Les entreprises culturelles dans leur grande majorité dans l'informel et sans comptabilité moderne, sont de fait exclues et contraintes de demeurer dans la marge.

En plus des limites imposées par la Charte, la politique de développement de l'artisanat s'est révélé un échec, particulièrement ces 10 dernières années. Les acteurs sur le terrain à travers leurs associations, déplorent une situation critique du secteur. Masseck Diop, Président exécutif du mouvement des Sentinelles de l'Artisanat et de la Micro et Petite Entreprise, (Sampe) qui regroupe menuisiers, tailleurs, bijoutiers, cordonniers et d'autres corps de métiers, déclarent : « **Le secteur meurt, il n'ya plus d'artisanat au Sénégal. Tous les démembrements de cette branche ont disparu.** »¹¹

A titre d'exemples, les 18 milliards acquis par la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement) en 2003 pour booster le secteur artisanal, non seulement a été mise en place tardivement, mais n'a pas bénéficié aux artisans sénégalais qui devraient fournir le mobilier de l'administration sénégalaise. Ils profitent aux entrepreneurs chinois, pakistanais et autres

¹¹ Journal le Quotidien, n°2752 du mercredi 21 mars 2012, p.11 Titre de l'article « On ne peut développer le pays en laissant l'artisanat ».

du fait du choix du nouveau régime politique dit de « l'Alternance » qui s'est installé en 2000. Depuis donc, la menuiserie qui se portait bien avant a connu une chute avec la disparition en cascade de nombreux ateliers. La situation est pareillement critique pour l'artisanat de la métallurgie. Le secteur textile est confronté à l'approvisionnement régulier et suffisant en coton, ce qui pose le problème de la maîtrise des filières et celui des taxes trop élevées sur les matières premières. La bijouterie est confrontée au problème d'approvisionnement en or du fait également de la cherté de la matière première, de l'absence de centrales d'achat et d'affectation d'un quota de l'or des mines de Sabadola au Sénégal oriental aux entrepreneurs nationaux.

Il s'ajoute que depuis les événements du 11 septembre, le Sénégal ne s'est pas relevé du recul du tourisme ayant rétréci le marché des produits artisanaux et compromis les revenus des artisans, sans compter le choix de l'actuel gouvernement d'un tourisme haut de gamme qui n'a pas encore donné ses fruits. Or affirme avec force le dirigeant Masseck Diop « *on ne pourra jamais développer un pays en laissant en rade l'artisanat. C'est le moteur du développement. Sans l'artisanat on ne peut pas parler d'industrialisation* ».

La politique de décentralisation et de développement des collectivités locales.

L'inégal développement régional du Sénégal issu des choix de la politique de mise en valeur coloniale et des politiques de renforcement de cet état de fait depuis les indépendances ont créé de graves disparités entre la capitale Dakar et le reste du pays, entre les régions, entre les villes et les campagnes. Le nouveau contexte de la mondialisation et les exigences de reconsidérer le développement global en prenant en charge les intérêts, les identités et les spécificités régionales et locales ont imposé une nouvelle politique de décentralisation qui s'appuie sur les finances locales, un budget participatif et le contrôle des collectivités locales

Cette nouvelle politique est consignée dans la loi 96-07 du 22 mars 1996 transférant la compétence culturelle aux collectivités locales. Il s'agit, entre autres :

- *d'assurer le développement économique, social et culturel de chaque région ;*
- *d'installer une administration proche des usagers ;*
- *d'instituer des régions dynamiques dans le cadre d'un État unitaire.*

Cependant la grande majorité des responsables institutionnels locaux¹² déplorent :

- Le « défaut d'encadrement » et l'insuffisance de formation professionnelle pour de nouveaux cadres et experts en matière d'entrepreneuriat culturel ;
- Le défaut d'accompagnement des collectivités locales, en matière d'infrastructures, d'équipements et de ressources humaines défavorise le renforcement des entreprises culturelles locales privées ;
- La « modicité » de la part des fonds de dotation de la décentralisation allouée aux trois ordres de collectivités locales que sont les régions, les communes et les communautés rurales ;
- Le risque de marginalisation et de frustration des nouvelles entités régionales récemment créées qui devraient dépendre des 5 pôles culturels existants que sont Louga, Thiès, Fatick, Kolda et Ziguinchor.

La crise économique et énergétique

L'application drastique des Plans d'Ajustement Structurel sous l'égide de la Banque mondiale et du FMI dans les années 80¹³ et les effets néfastes de la crise consécutive, ont approfondi le déficit de la prise en charge de la politique d'entreprise culturelle. Cette crise accélérée au niveau international par les dispositifs de libéralisation de l'OMC défavorables aux produits d'exportation des pays africains a fragilisé les paysans, les artisans producteurs et a engendré la pauvreté grandissante chez les populations. Elle a maintenu malgré les politiques de décentralisation et de développement local, les inégalités et les disparités fortes entre les régions et les localités.

La crise de l'emploi connaît un niveau catastrophique dont la migration clandestine des milliers de jeunes désespérés exprime la dimension dramatique. Ainsi la crise est devenue un handicap majeur pour trouver des marchés aux produits au moment où le tourisme est au plus bas niveau.

¹² Rapport du séminaire d'évaluation de la décentralisation culturelle. (2008). Saly. Ministère de la culture. Sénégal.

¹³ Kassé Moustapha. (1990). *Sénégal. Crise économique et Ajustement structurel*. Paris : Ed. Nouvelles du Sud.

A cela, s'ajoute les coupures d'électricité intempestives et persistantes toutes ces dernières années qui ont gravement perturbé la production et les services et affaibli les capacités des entreprises culturelles au Sénégal.

La nouvelle dynamique des entreprises culturelles

Cependant le contexte difficile semble avoir paradoxalement stimulé les artistes, créateurs et artisans qui ont pris conscience des nouvelles opportunités d'affirmation de soi et de création de richesses qu'offre le nouvel environnement de la mondialisation.

Nous assistons depuis au développement certain d'une économie de production de nouveaux biens par les jeunes entreprises artisanales, entre autres dans la musique, la vidéo, les arts du spectacle, mais aussi dans le textile, la cordonnerie où se créent vêtements, objets design, mobiliers, décorations d'intérieur, bijoux, sacs, chaussures, sculptures en matières différentes ou associés, objets culturels, costumes et tenues de scène. La floraison de nouveaux produits de qualité reflète le dynamisme de ces secteurs.¹⁴ L'entreprise culturelle prend ainsi à travers de nombreuses difficultés, les chemins d'un renouveau. Dans certains secteurs comme la musique ou le design, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sont utilisées dans l'innovation, (Diop : 2002)¹⁵ (même si pour les nombreux autres, toutes les possibilités restent à être exploitées).

On constate également qu'à partir des années 80 et 90, les femmes sont progressivement intervenues en plus grand nombre comme entrepreneures culturelles. Cette période de crise économique sévère correspond à une plus grande participation des femmes au plan politique et social. Le développement des associations féminines a été un facteur d'encouragement des femmes à sortir de la sphère domestique pour mieux participer au développement économique du pays. On assiste à un processus de réadaptation à la crise quand on sait qu'elles sont parmi les principales victimes de la crise avec la féminisation démontrée de la pauvreté.

¹⁴ Bernard Gadi (2003). *Textiles contemporaines du Mali : utiles à porter, beaux à regarder*, in Textiles du Mali. Bamako Mali : éditions Musée national du Mali.

¹⁵ Diop, M. C. (2002) (dir.). *Le Sénégal et les Nouvelles Technologies*. Paris : éd. Karthala

I. Quelques difficultés et limites de l'étude

Le choix des 3 villes

Le choix des lieux de l'étude a posé un certain nombre de problèmes relatifs à la représentativité vu le caractère vaste, hétérogène du milieu généralement informel de l'entreprise culturelle et les moyens limités disponibles. Nous avons surtout retenu de manière consensuelle les 3 villes de Dakar, Thiès et Louga de manière raisonné, estimant qu'il y'avait une certaine significativité dans ce choix, du fait de l'histoire particulière, de la spécificité géographique et des constructions économiques et identitaires qui s'illustrent dans ces 3 villes. Comme dans pareil cas, d'autres choix auraient pu se faire en choisissant le Nord ou le Sud du pays avec une même logique ; cependant des conditions comme la distance et les moyens ont aussi déterminé notre choix. Il n'a nullement la prétention d'être « scientifique », mais a la valeur de la significativité, importante à considérer dans le cas des études qualitatives ou de monographie.

Les villes de Dakar, Thiès et Louga concentrent un nombre important et varié de ces entreprises culturelles dans les secteurs suivants : les arts visuels, les arts du spectacle, le patrimoine, le cinéma, la vidéo, les média.

Dakar

Notre choix de Dakar réside est son statut de capitale avec une forte concentration des infrastructures, des équipements, des institutions d'encadrement et de financement, des opportunités de relations, de contacts multiples nationaux et internationaux. Cette capitale macrocéphale, carrefour d'identités et d'expériences a depuis toujours été un creuset d'initiatives de productions culturelles pour des générations de créateurs successives.

Thiès

Thiès se trouve dans la région centrale du pays. Historiquement la ville s'est développée en un véritable pôle économique régional du fait de l'importance considérable du chemin de fer Dakar-Niger dans la mise en valeur de l'AOF et du fait de la production et de la commercialisation de la principale culture de rente : l'arachide. En plus de cela, la présence d'une industrie minière avec principalement l'exploitation des phosphates de Taïba a fait de la ville un carrefour de migrations et de brassages de populations de cultures et d'origines diverses. Depuis l'indépendance Thiès n'a pas cessé de se développer.

Louga

La ville fait partie du fameux « triangle arachidier » dont les autres pointes sont précisément Thiès et Diourbel. Le rôle d'espace stabilisateur de la région traditionnelle du *Njambur* dont fait partie Louga dans la géopolitique de l'histoire précoloniale, sa réalité de carrefour par ses liens avec la région nord du pays dont St-Louis et au-delà le Waalo, sa proximité avec le Ferlo des peulh du Jolof, ont fait de cette ville un creuset culturel où s'est développé de fortes traditions d'art du spectacle dont particulièrement la danse et le théâtre, transmises de génération en génération dans une grande continuité.

L'échantillonnage

Différents critères sont retenus pour que les échantillons dans les 3 villes soient assez représentatifs. Nous les avons confectionnés de manière raisonnée, en tenant compte des conditions d'opérationnalité. Ils sont les suivants :

- les secteurs retenus de l'étude : les arts visuels, les arts du spectacle, le patrimoine, le cinéma, la vidéo, les média ;
- Les entrepreneurs hommes et femmes ;
- la génération des entreprises selon la durée d'existence.

Il fallu donc procéder à un système d'identification et de sensibilisation des entrepreneurs essentiellement à travers les sources documentaires et les relations de connaissance et les sensibiliser sur le caractère scientifique et la nature confidentielle de l'enquête. L'équipe sur le terrain a travaillé dans le contexte difficile du mois de ramadan où la disponibilité posait beaucoup de problèmes.

A propos des notions : recensement, échantillon

En outre, le lien entre certaines notions qui figurent dans les objectifs, celles d'échantillon, de catégorie, de répertoire, présentent un certain nombre de problèmes d'articulation et de mise en cohérence auxquels la recherche a été confrontée.

En effet la notion de recensement est une opération statistique qui a une dimension extensive systématique alors que son opérationnalité est confrontée ici à deux obstacles.

- celui d'échantillon qui elle, a une dimension limitée, élaborée ici selon un choix raisonné qui tient compte du sexe, des secteurs de production, entre autres. L'objectif parle bien « d'entreprises ciblées », donc selon un choix raisonné.

- celui de l'adhésion nécessaire des acteurs à se soumettre à l'enquête.

Ces deux obstacles imposent de relativiser donc la notion de recensement dans une étude qui n'est ni statistique, ni économique, mais socio anthropologique dont l'objectif général est de mieux connaître l'état, la structure et le fonctionnement des entreprises culturelles et créatives au Sénégal afin de les aider à se positionner de manière durable sur les marchés régional et international.

Les difficultés dans le recueil des informations

Comme dans toute étude de ce genre, un certain décalage existe entre l'ambition des objectifs et les réalités mêmes du terrain dominé par l'informel, ce qui crée une limite à la qualité des informations liées, et aux réticences des informateurs surtout en ce qui concerne les opérations financières et les montants financiers : chiffres d'affaires, salaires ou rémunération des ouvriers et du personnel d'appui, investissements. Il en est de même pour tout ce qui concerne les partenaires à l'étranger, les réseaux de collaboration et les filières d'approvisionnement et de vente etc. ***« Le niveau des revenus, entre autres, écrivions nous, est lui aussi un critère difficile à estimer à priori. De multiples raisons font que les répondants donnent de mauvaises réponses aux enquêteurs : crainte de l'impôt, confusion des bénéficiaires et du chiffre d'affaire, ou tout simplement méconnaissance de ses propres revenus, en particulier lorsqu'ils sont gérés au jour le jour comme bien souvent dans le secteur informel ».***¹⁶

Il y'a également des refus de donner des informations sur le nombre d'employés et le statut de tout le personnel de travail. C'est pourquoi observe Alain Morice (1987 :45-46)¹⁷ ***« les particularités de la main d'œuvre concentrée dans la micro-entreprise restent mal perçues, étant un fouillis aussi imprécis qu'abondant ».***

¹⁶ Philippe Antoine, Philippe Bocquier, Abdou Salam Fall, Youssouph Mbargane Guissé, Jeanne Nanitélamio (1995). *Les familles dakaroises face à la crise*. Dakar : IFAN/ORSTOM/CePeD, p.111.

¹⁷ Alain Morice (1987). *Ceux qui travaillent gratuitement*, in classes ouvrières d'Afrique noire (M. Agier, J. Copans, A. Marie) (dir.). Paris : éd. Karthala.

Il faut aussi noter que pour la constitution du répertoire, nous avons du retenir les seules entreprises dont les contacts téléphoniques ou email étaient fonctionnels. Il faut en effet reconnaître que « le fouillis » du secteur informel où pullulent de petites entreprises sur des sites précaires a posé aux enquêteurs énormément de problèmes d'identification et d'accès aux lieux ou sites, mais aussi de recueil d'adresses exactes. Certains numéros de téléphone, se sont avérés parfois après contrôle, non fonctionnels, de même la plupart entrepreneurs ne disposent pas d'adresses email. Ceci a fait que nous n'avons fait figurer dans le répertoire que les contacts vérifiés joignables par ce biais.

Nous avons rencontré le même problème dans le répertoire : des non réponse concernant l'identification précise des partenaires financiers ou commerciaux résidant au Sénégal ou à l'étranger. Nous avons dû travailler avec un certain nombre d'informations incomplètes, mais ceci n'entache en rien le contenu et la qualité des informations recueillies.

Le chiffre important de 188 entreprises, la multiplicité des secteurs et des sous secteurs concernés, l'extension de l'étude sur 3 grandes villes rendent évidemment impossible une exploitation scientifique de nature détaillée. De même la différence de chiffres entre les hommes et les femmes et la faiblesse de la représentativité des femmes au niveau de chaque ville n'autorisent pas beaucoup de croisements au risque de parvenir à des rapports très peu significatifs.

A notre avis, il est nécessaire dans un champ informel aussi vaste, divers et hétérogène que constituent les entreprises culturelles au Sénégal, de mener des études de cas et des monographies dans les différents secteurs.

Classification, catégorisation

Les secteurs d'activité des entreprises culturelles sont regroupés et classés en 9 domaines présentés sous le tableau ci-dessus.

Le questionnaire prévoit en effet la limite de 9 réponses pour chaque question. C'est pourquoi, nous avons procédé à la rationalisation des secteurs et des activités très diverses des entreprises en les regroupant selon une logique d'appartenance commune à un même secteur. Par exemple, nous avons mis ensemble le cinéma et la vidéo, la couture et la mode, etc.

Sans ce regroupement, il serait impossible de procéder à une exploitation informatique, ni à une analyse d'ensemble des données. Nous avons donc adoptée sous forme regroupée en 9 domaines les activités multiples des entreprises culturelles, ce qui répond le mieux d'ailleurs aux réalités et correspond à la désignation que les acteurs eux-mêmes font de leur propre activité.

Ainsi nous avons la nomenclature suivante :

Artisanat d'art/Décoration/Design

- Mode/Couture

-Animation culturelle/Spectacle

Audio-Vidéo/ Cinéma

- Arts plastiques

- Musique

-Management/Recherche/Conseil

- Patrimoine/Galerie

- Site Web

On voit que par rapport aux domaines fixés au départ, nous n'avons pas eu le secteur de l'édition pour des raisons de difficultés d'acceptation.

L'Analyse

La méthode adoptée est la collecte des données par questionnaire et leur traitement quantitatif par croisement des variables ajoutée à l'exploitation qualitative d'opinions des acteurs par entretien. Là où nous n'avons pu faire des entretiens enregistrés, du fait des réticences et du respect de la confidentialité qui sied pour des responsables institutionnels, nous avons tenu des discussions en prenant des notes que nous avons mises en forme pour appuyer notre analyse. Nous avons également exploités des entretiens tirés de sources documentaires. L'analyse s'appuie donc sur les résultats des croisements des variables et sur les données qualitatives d'entretiens, d'exploitation des réponses ouvertes du questionnaire et des notes d'observations sur le terrain.

Nous avons ainsi une présentation des résultats en tableaux et en diagrammes et l'illustration des analyses par les points de vue exprimés des acteurs entrepreneurs et institutionnels eux-mêmes dont nous donnons la liste en annexe.

L'analyse répond à la préoccupation de mieux connaître l'état, la structure et le fonctionnement des entreprises culturelles au Sénégal et d'en dresser la catégorisation à travers la spécificité des pratiques de production et des stratégies de marché. En outre l'analyse de cette réalité autorise la formulation de recommandations pour des programmes et politiques de développement de ces entreprises en termes de performance et d'accès à des marchés sous régionaux et internationaux.

II. Qui sont les entrepreneurs culturels ?

Distribution, profils, itinéraires

Les entrepreneurs qui ont été interrogés sont au nombre total de 188 Ils sont ainsi répartis : Dakar : 105, Thiès : 48 et Louga : 35. Les hommes sont au nombre de 160 : les femmes 28 soit moins de 1/5^e des hommes.

| | Dakar | Thiès | Louga |
|--------------------------|------------|-----------|-----------|
| Nombres d'enquêtés | 105 | 48 | 35 |
| Nombres d'hommes/région | 87 | 43 | 30 |
| Nombres de femmes/région | 18 | 5 | 5 |

- Les entrepreneurs culturels présentent les caractéristiques suivantes qui leur sont communes dans les 3 villes : Ils sont distribués dans les 3 générations successives de catégories d'âge, des jeunes aux plus vieux. Les plus âgés de **31%** ont entre 41 et 50 ans représentent **31%**, suivi par la catégorie des 31 à 40 ans qui font **29%**. La catégorie des jeunes est cependant moins nombreuse du fait des difficultés de l'insertion économique suite à la crise de l'Ajustement Structurel. Les cadets de moins de 30 ans représentent seulement **14% de l'effectif global**.
- Il y'a une présence des femmes en minorité, mais croissante, particulièrement depuis les années qui ont suivi l'application des Plans d'Ajustement Structurel et de la crise économique sévère qui en est suivi. Les femmes se sont ainsi plus impliquées dans l'entrepreneuriat du fait de l'impact de la crise sur les ménages (Sarr : 1998)¹⁸. Certaines d'entre elles, de plus en plus nombreuses ont quitté la sphère domestique à

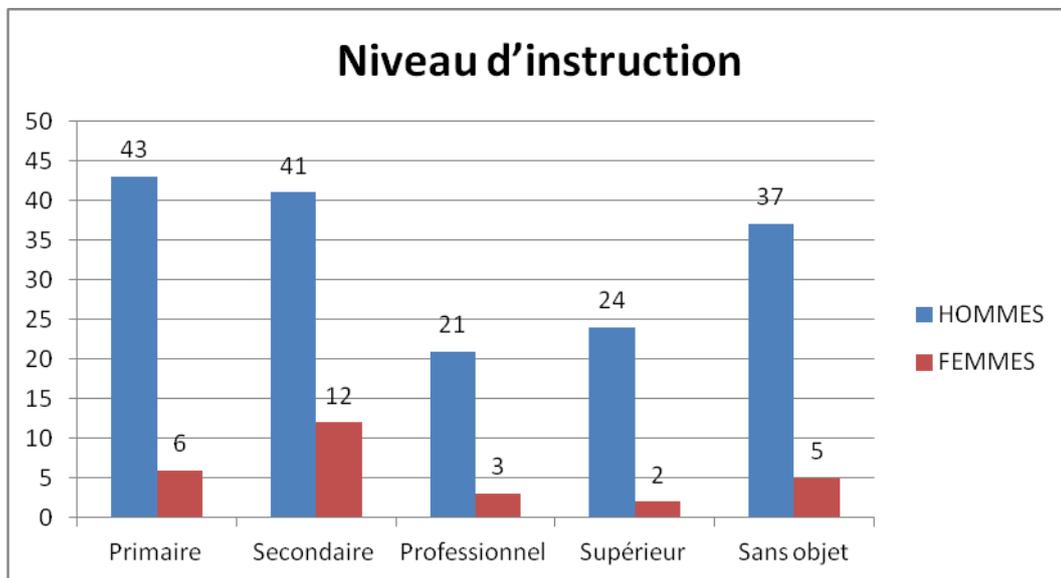
¹⁸ Fatou Sarr (1998). *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal. Les transformations des rapports de pouvoir*. Paris : éd. L'Harmattan

la recherche de revenus, encouragées aussi par les politiques de promotion féminine de l'Etat en relation avec les recommandations sur le plan international.

- L'extrême majorité des entrepreneurs **80%** sont originaires du Sénégal .On note que 9 hommes sont originaires de pays autres dont 6 du Mali, 1 de Guinée Conakry, 1 du Cap vert et 1 des USA ; Parmi les femmes, seule 1 vient de la Guinée Bissau.
- On trouve 8 entrepreneurs qui sont de nationalité non sénégalaise installés au Sénégal et développent leurs activités. 4 d'entre eux de nationalité malienne, 2 de nationalité guinéenne, 1de nationalité cap verdienne et 1 non précisée. Ces derniers sont donc originaires de la sous région.
- La majorité 145, soit **77%** sont musulmans dont une majorité de confrérie mouride ; 15 sont de religion chrétienne. Ces appartenances confèrent à leurs membres des types d'alliances sociales, souvent en réseaux sociaux de relations qui influent sur les capacités de leurs membres à l'insertion économique en termes d'appui au capital financier, de recommandations influentes au niveau politique, administratif ou religieux pouvant être déterminants dans la mise en place et la réalisation du projet d'entreprise.
- L'origine généralement urbaine des entrepreneurs, hommes et femmes explique le niveau d'instruction en français correct de l'ensemble avec 3 particularités :-Les femmes ont un niveau d'instruction plus bas, particulièrement dans la ville de Louga ;-les diplômes obtenus sont généralement limités au secondaire. Le niveau d'instruction est relativement bon puisque **14%** ont un niveau supérieur, c'est à dire universitaire ; à cela s'ajoute **27%** qui ont acquis une formation professionnelle. Près du tiers également, ont le niveau secondaire.
- La formation professionnelle est moindre ; si elle existe, elle n'est généralement pas dans le domaine d'activités de l'entreprise culturelle. **L'écrasante majorité des entrepreneurs culturels 75% n'a pas reçu une formation professionnelle moderne.**
- Il y'a un phénomène massif de **reconversions professionnelles** qui fait que la plupart des entrepreneurs actuels, hommes et femmes ont abandonné une profession ou un métier antérieur. **41%** de l'ensemble des entrepreneurs culturels ont déjà pratiqué un autre métier et se sont donc reconvertis à l'entrepreneuriat culturel. Les itinéraires sont, à ce niveau, très complexes et présentent plusieurs cas de figure. Les entrepreneurs culturels viennent de toutes les autres professions et métiers. Certains étaient des commerçants, ouvriers, employés et

même cadres de l'administration publique ou du privé, des enseignants, d'anciens militaires ou de la police, artistes, hommes ou femmes de théâtre, coiffeur, technicien, etc.

Cela explique en partie déjà le style informel de gestion de l'écrasante majorité de ces entreprises. Cependant, la qualité entrepreneuriale et les supports sociaux dont dispose l'individu peuvent être déterminants parfois sur le niveau intellectuel ou la qualification. En effet le talent individuel, la longue expérience d'une formation traditionnelle ou sur le tas, Les facteurs d'accompagnement, s'ils sont opérants peuvent en effet combler des lacunes et déboucher sur un professionnalisme acquis par l'expérience. On peut comprendre donc que malgré le caractère informel, certaines entreprises réussissent des résultats appréciables.



On note ici deux groupes bien distincts : ceux qui ont bon niveau d'instruction scolaire et un profil intellectuel et ceux dont le niveau d'instruction scolaire est faible.

III. Les entreprises culturelles

Types et statut

Appui conseil et étude de marché

Un nombre important **61%** n'ont pas bénéficié d'un appui conseil lors du démarrage de leur unité de production contre seulement **39%**. La conception et l'exécution du projet se sont faites sans une étude de faisabilité.

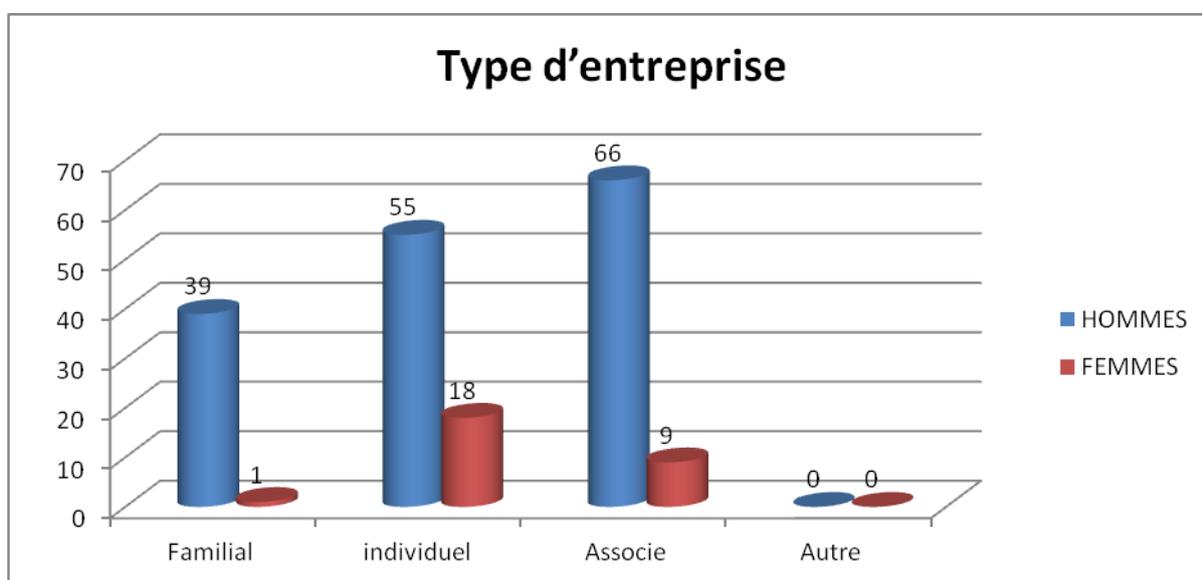
Il s'y ajoute un grand paradoxe si on voit que pour toutes ces entreprises, **c'est seulement 23% qui ont fait une étude de marché initiale avant de s'engager dans la production**. Alors que par ailleurs, nous avons des entrepreneurs en majorité originaires du milieu urbain et dont un bon nombre ont un bon niveau d'instruction !

Types d'entreprise et statut juridique

La majorité des entreprises **40%** sont de type associé. Les entrepreneurs ont mis ensemble leur capital individuel et possèdent en commun la propriété de l'entreprise. L'extrême majorité **35%** de ces entreprises de type associé appartiennent à des hommes.

Presqu'autant **39%** sont de type individuel. La majorité de ces entreprises appartiennent à des femmes. Il semblerait que les femmes s'associent moins en entreprise.

21% entreprises sont de type familial, dont 39 sur 40 appartiennent à des hommes. L'entreprise de type familial est donc une entreprise des hommes. Cela correspond à des traditions patrilinéaires où le père ou l'oncle dirige l'entreprise qui accueille fils et neveux en apprentissage dans une continuité de transmission intergénérationnelle.



La majorité des entreprises, **44 %** n'ont pas un statut juridique, ne sont pas enregistrées. Elles sont donc dans l'informel. Autant sont des associations reconnues, mais contraintes en tant qu'unité de production d'évoluer plus ou moins dans l'informel.

11 % ont un statut de **GIE** (Groupement d'Intérêt Économique),

10 % ont le statut de **SARL** (Société à Responsabilité Limitée),

5% sont des **SA** (Sociétés Anonymes).

Cependant le statut juridique n'écarte pas un mode de fonctionnement informel de l'entreprise tel que le montrent les données sur la protection des droits de propriété des produits, la police d'assurances pour l'entreprise et la protection sociale des travailleurs qui sont une défaillance caractéristique dans le secteur.

Cela pose beaucoup de problèmes qui renvoient à l'identité et à l'itinéraire des acteurs, à l'environnement économique et social et aux politiques sectorielles du Sénégal dans ce domaine.

Capital, financement

Le capital initial

Sources

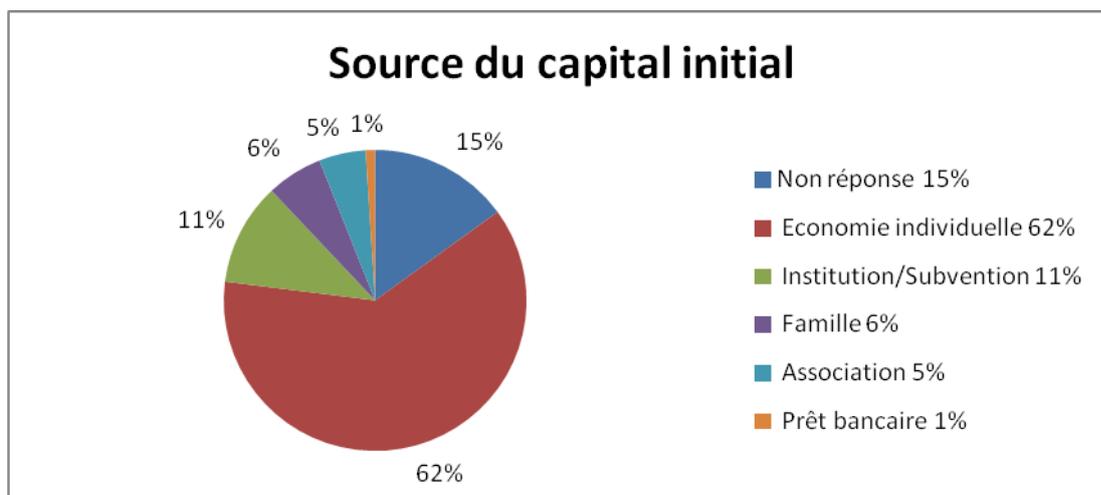
La grande majorité, **62%** dit avoir eu leur capital à partir de leur économie individuelle.

11% déclarent que c'est avec la subvention d'une institution

6% grâce à la participation familiale

5% par la participation d'une association.

La constitution du capital par le prêt d'une banque est presque nulle, 1 cas seulement Cela illustre bien la marginalisation des entreprises culturelles par rapport au système bancaire.



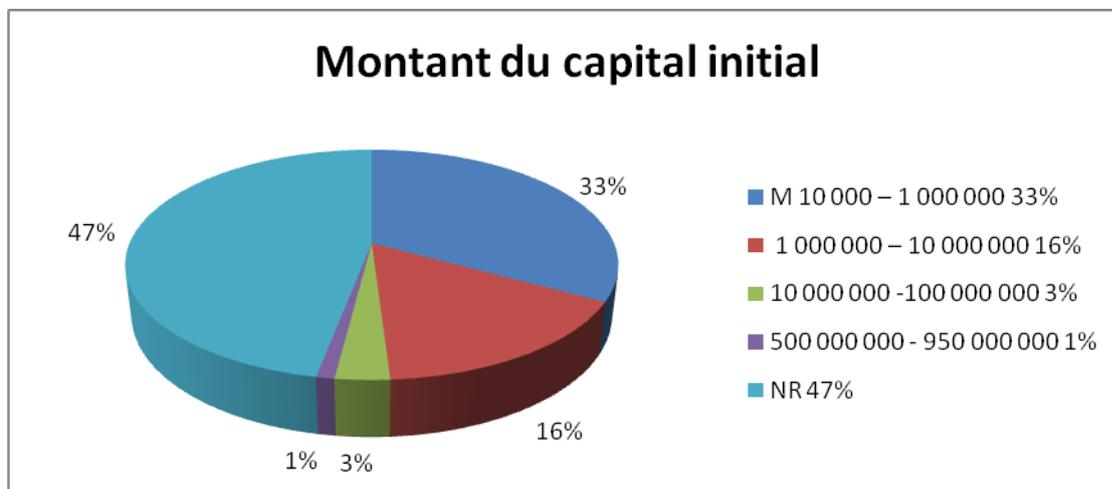
Montants

L'examen des montants du capital initial montre un rapport de correspondance avec sa source principale, celle de l'économie individuelle. Ces montants paraissent très faibles. Pour 98 réponses, les **33% des entrepreneurs ont commencé avec des sommes modiques entre 10.000 FCFA et 1.000.000 de FCFA.**

16% ont démarré entre **1.000.000 FCFA et 10.000.000 FCA.** La stratégie qui apparaît ici si ce n'est un manque de moyens notoire est de commencer très petit.

A peine 3% ont disposé d'un capital initial entre **10.000.000 FCA et 100.000.000 FCFA.** Enfin 1 seul sur les 98 entrepreneurs déclare son capital initial entre **500.000.000 FCA et 950.000.000CFA.**

Nous avons donc le paysage de l'entreprise culturelle très hétérogène avec de grands écarts à plusieurs niveaux



Les investissements en infrastructures et équipements

47 % n'ont pas répondu à la question. Ce chiffre relativement élevé montre la réticence dans le milieu à informer sur les questions de gestion financière.

31 % ont très faiblement investi sur les équipements et infrastructures : les sommes ne dépassant pas 1million de FCFA.

17 % ont investi des montants allant de 1million à 5millions de FCFA.

2 % ont investi entre 5millions et 10 millions de FCFA, et autant entre 10 millions et 100millions de FCFA.

La faiblesse générale dans les investissements sur les infrastructures et les équipements montre non seulement les difficultés d'accès à des financements exprimées par les entrepreneurs, mais aussi l'environnement de précarité juridique et économique dans lequel évoluent les entreprises culturelles qui n'offre pas de garantie à des prêts financiers.

L'accès aux financements

L'accès à des financements se révèle faible pour la grande majorité des entreprises culturelles des 3 villes. 82 % affirment ne pas en bénéficier. Cela est confirmé par le fait qu'ils estiment que c'est la première contrainte aux entreprises en majorité dans l'informel.

18% des entreprises reçoivent des financements en subvention ou prêts de sources diverses. Ces diverses sources de financement peuvent être regroupées en catégories suivantes :

- L'État et le Ministère de la culture
- Les municipalités
- Les structures privées ou associatives locales de financement
- Les associations et municipalités partenaires étrangers
- La coopération étrangère multilatérale
- Les banques
- Les parents, les amis

Le peu d'entreprises concernées par chacune des diverses sources de financement **18 %** montre une architecture de financement squelettique et témoigne de la précarité dans ce domaine pour les entreprises culturelles des 3 villes. La faiblesse des montants de financement est une preuve de cette précarité et de l'impossibilité pour les entreprises culturelles concernées de se renforcer et d'élargir leur marché.

En effet pour 6 % parmi les 18 % qui reçoivent des financements, le montant reçu n'atteint pas 1 million de FCFA. Pour 7 % il se situe entre 1million et 10 millions de FCFA. Ces financements sont destinés pour l'essentiel à la production, à la formation et à la communication.

C'est seulement pour 4 entreprises que les montants se situent entre 11 millions et 30 millions de CFA. Il s'agit dans ces cas d'investissement pour le développement commercial des produits, donc un accès à un marché plus vaste.

L'état de la protection sociale et juridique

La police d'assurance

La question sur la police d'assurances, ramène au caractère informel et à une gestion imprudente de l'outil de production qui à ce niveau fonctionne au risque de tout perdre en cas de sinistre et même de disparaître. **91 % n'ont pas de police d'assurances, soit 171 sur les 188 des entreprises dans les 3 villes.**

La principale raison invoquée pour expliquer cette situation dans **47%** des réponses, est le manque de moyens.

25 % disent ne pas disposer d'informations à ce sujet. 14 estiment que prendre une police d'assurances n'est pas nécessaire.

Ces réponses montrent d'une part l'absence de prévoyance et un esprit de fatalité contraire à l'inscription du patrimoine dans la longue durée, d'autre part, elles posent le problème de la déficience de l'encadrement et de l'accompagnement de ces entreprises par une politique cohérente et rigoureuse dont l'objectif est leur implication dans le développement économique et social local et national.

La protection sociale des travailleurs

Il est remarquable que **96 %** ont un personnel qui ne bénéficie pas d'une protection sociale. Cela constitue un indicateur certain de la nature informelle des entreprises et des conditions de travail précaires des employés, même dans des entreprises qui ont pourtant un statut juridique. Les objectifs de l'enquête n'impliquaient pas une étude du personnel des entreprises, mais ces données statistiques indiquent un manque de contrôle étatique sur le fonctionnement et la gestion de la main d'œuvre des entreprises en question. Elles laissent supposer également de sérieux problèmes sur les conditions de recrutement, sur la formation et la qualification des travailleurs. **21 %** sont de type familial tandis que **44 %** des entreprises n'ont aucun statut juridique.

La protection juridique des produits et des innovations

La protection des droits de propriété est encore relativement faible au niveau des entreprises culturelles productrices de biens marchands. **La grande majorité d'entre elles, soit 71% n'ont pas recours à la protection juridique de leurs produits.** Cela est assez significatif de leur nature informelle et d'un manque de vision stratégique de positionnement labélisé sur un vaste marché de concurrence, de piraterie et de contrefaçon.

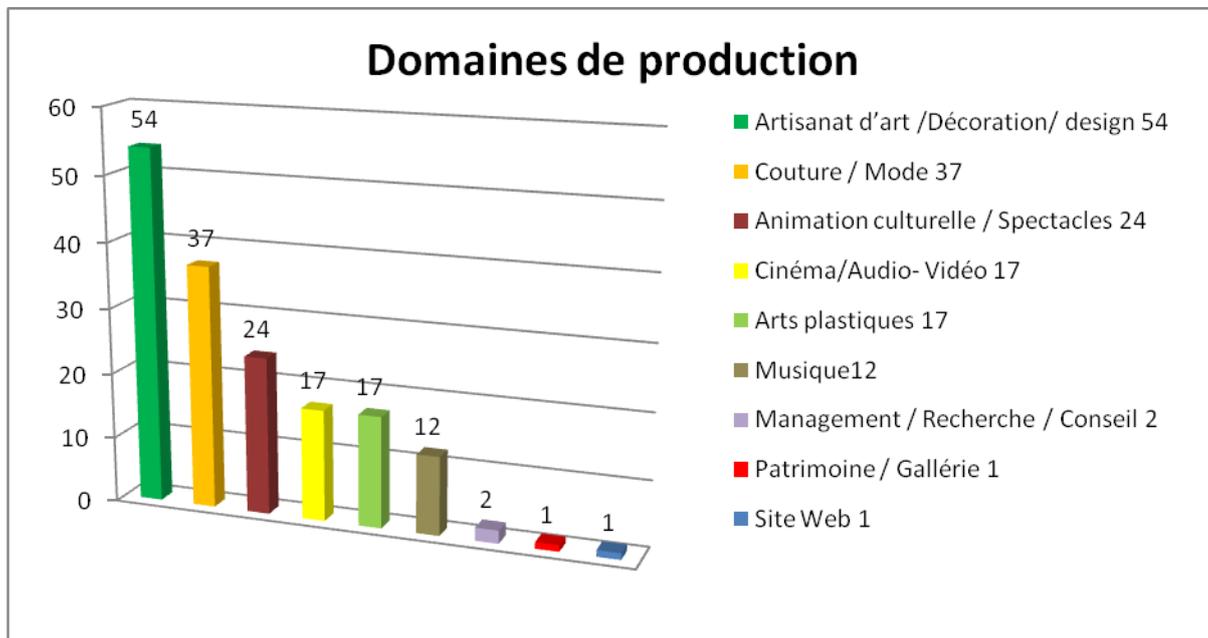
Seules 54 entreprises soit **29 %** protègent leur droit, presque toutes auprès du BSDA. Une seule entreprise est inscrite à l'OMPI.

Production

Les domaines de production

Ce regroupement des différents secteurs de l'entreprise culturelle n'a pas été facile du fait de l'extrême variété des activités qui parfois concernent plusieurs produits dans la même entreprise. Mais nous avons établi une nomenclature cohérente qui regroupe dans chaque catégorie l'ensemble des métiers qui peuvent relever d'un même secteur.

Les différents domaines de production identifiés se présentent par ordre d'importance selon le tableau suivant :



Contraintes à la production

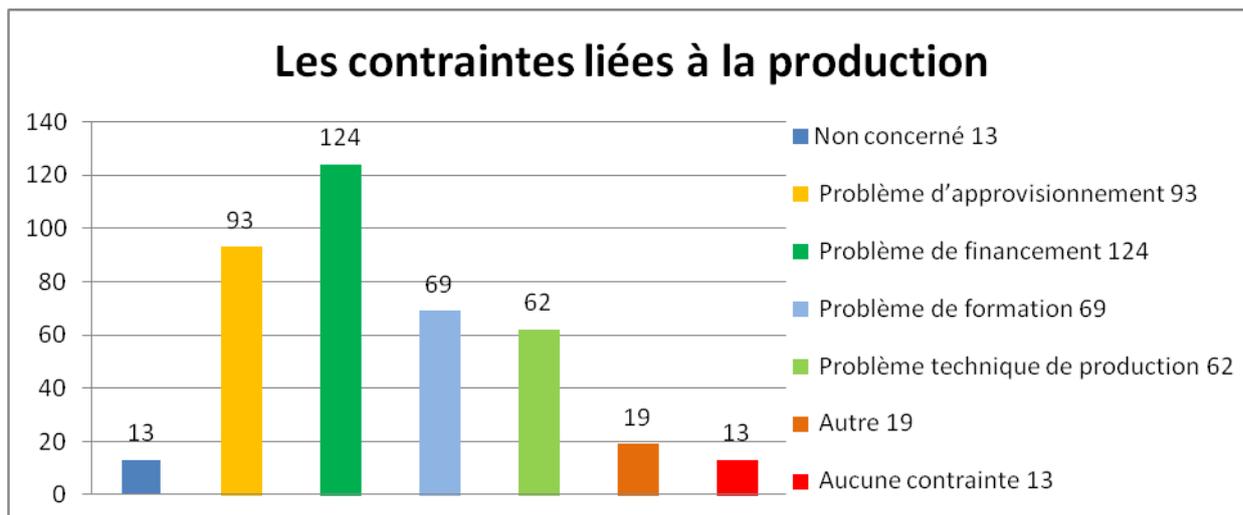
Très peu 13 déclarent n'avoir aucune contrainte liée à la production, autant n'ont pas répondu à la question.

Il apparaît que pour l'extrême majorité des entreprises culturelles **66%**, la contrainte première est de financement. Les entreprises culturelles, tous secteurs confondus connaissent le même problème : le financement pour s'équiper, s'agrandir, gagner des marchés.

Le second grand problème qui constitue un handicap est celui de la formation. **37%** l'ont souligné. Les besoins en formation et donc en qualification professionnelle sont réelles.

La troisième contrainte est liée au problème d'approvisionnement en matières premières pour la cherté de leur prix surtout.

La dernière difficulté que rencontrent les entreprises culturelles est d'ordre technique lié à la production. Il s'agit de la qualité des infrastructures, de leur renouvellement, d'introduction de nouvelles techniques plus productives dans le système de production.



Il est dès lors logique que la majorité des entreprises, **51 %** enregistrent la stagnation de leur production tandis que **15 %** souffrent d'une baisse. Ainsi peut-on noter que l'extrême majorité **66 % connaît une situation peu reluisante**. Cependant **34 %** d'entre elles connaissent un développement supérieur par l'augmentation de leur capacité de production.

Les innovations

Malgré la faiblesse de l'accès à des financements consistants et l'handicap lié à une main d'œuvre pas toujours qualifiée et aux nombreuses et dures contraintes évoquées, les entreprises culturelles et créatives en grande majorité, **89% arrivent néanmoins à apporter des innovations à leurs produits**.

Nature des innovations

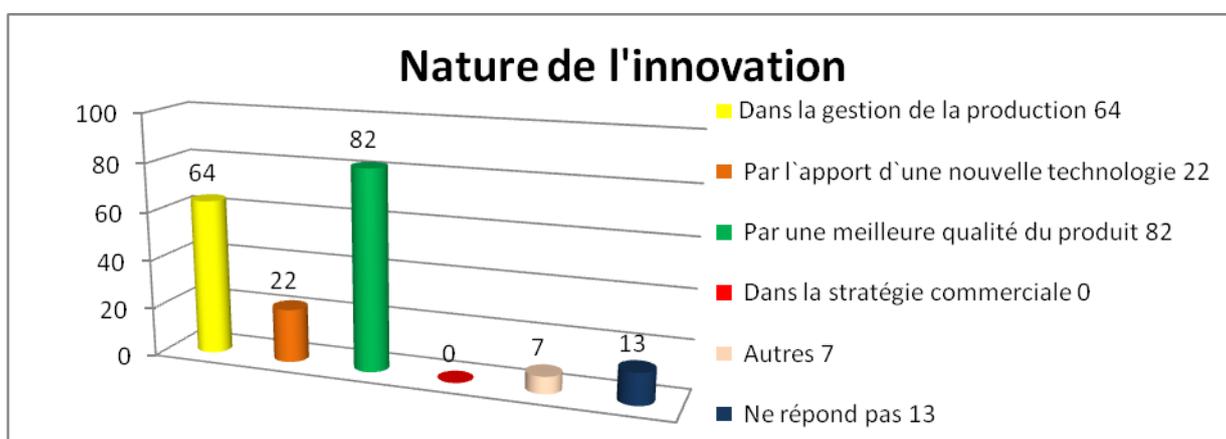
Ces innovations concernent en premier lieu **la gestion de la production, c'est-à-dire l'organisation, la rationalisation, la productivité. 34% procèdent par cette priorité**. L'objectif majoritaire est une meilleure qualité du produit. Pour des entreprises fonctionnant de manière informelle et selon en général un mode traditionnel, la question de la gestion de la production est constamment un défi dans un contexte somme toute de modernité et de concurrence. Il n'est donc pas étonnant que les efforts premiers d'innovation soient concentrés sur la gestion de la production, le tendon d'Achille de l'entreprise.

Cependant on peut constater que c'est dans les domaines de la musique où les NTIC sont en particulier utilisées dans les innovations des produits. « *En ce qui a attiré aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), l'enquête permet de dévoiler l'appropriation remarquable de ces médias par les entrepreneurs de la musique au*

Sénégal ». ¹⁹ Dans les autres domaines, les innovations portent surtout sur qualité du produit en termes de qualité de la matière première, qualité des finitions, qualité du style ou de la forme, qualité des couleurs, qualité de la présentation. Il y'a également la combinaison de plusieurs matières comme dans le textile, les arts plastiques, la bijouterie ou la cordonnerie, la mode et la couture.

C'est pourquoi, la gestion de la production focalise naturellement les recherches en matière d'innovation. Ainsi à défaut d'avoir une capacité de prise sur les pressions de l'environnement extérieur, les entrepreneurs culturels agissent sur les facteurs internes à leur portée, dont le principal est la gestion de la production. Il apparaît ainsi que la préoccupation principale pour les entrepreneurs est la question de la modernisation et d'une meilleure adaptation à l'environnement

On peut sans conteste alors expliquer la durée des entreprises culturelles, en dépit des contraintes de financement et de formation et des effets destructeurs de la crise, par leur dynamisme non apparent basée sur la recherche constante de surmonter la faiblesse majeure des conditions de production et leur amélioration par l'apport d'innovations.



Les effets de l'innovation sur l'entreprise

Les effets ne tardent pas : Les résultats donnent une meilleure qualité du produit et une meilleure image du produit. Du même coup, on enregistre une amélioration des conditions de la production elle-même.

On note cependant que ces innovations sur le produit, sur l'image et sur les conditions de production n'ont aucune répercussion sensible sur les coûts de production. Il

¹⁹ Aziz Dieng, Abdoulaye Koundoul, Lothère Gomis, Jenny Fatou Mbaye (2009). *Entreprises musicales au Sénégal*. Dakar : Accents Multiples, p.2.

y'a les obstacles d'un environnement défavorable au plan juridique, de la fiscalité et des taxes diverses élevées, de l'approvisionnement en matières premières.

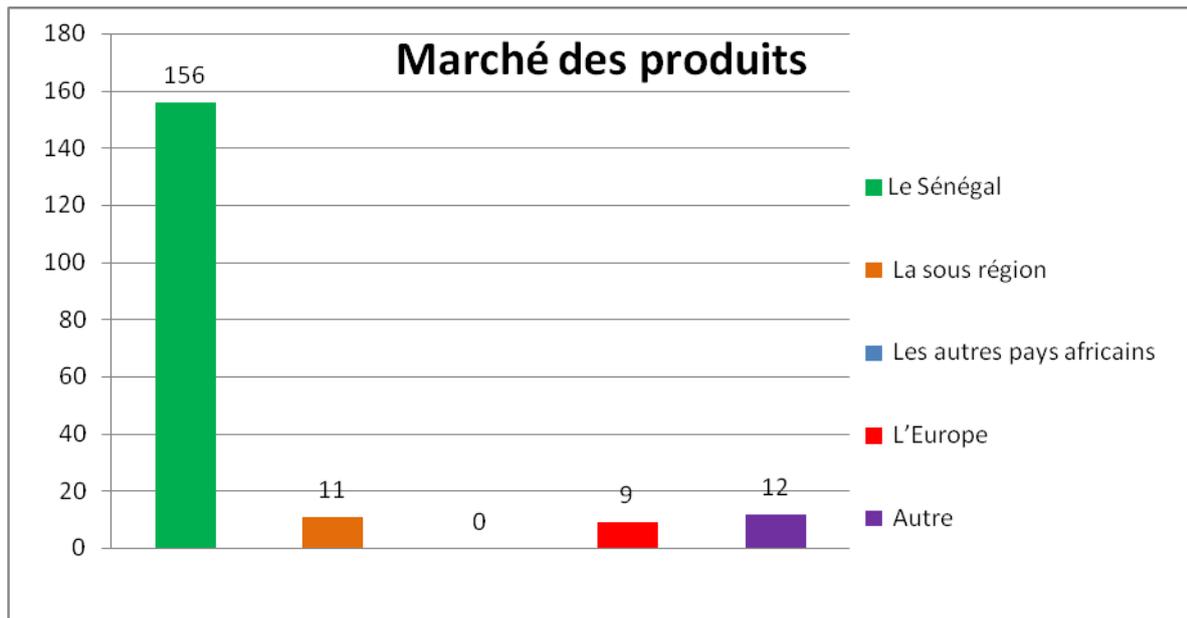
Politique promotionnelle des produits

On note dans la même dynamique une tendance non encore suffisamment forte d'une politique promotionnelle du produits. En effet **27% mènent une politique promotionnelle de leurs produits contre encore 73% qui n'en ont aucunement.**

IV. Les marchés

Les entreprises culturelles toutes confondues **83% produisent pour l'essentiel pour le marché sénégalais et 17% pour les marchés étrangers.** Ainsi les pays de la sous région sont faiblement un marché destinataire, soit seulement: **6%** suivis de très peu par les pays européens **5%**. On peut noter cette donnée intéressante que les marchés étrangers destinataires autres, (probablement l'Asie, le Maghreb, le monde arabe, la Turquie ou les USA) sont légèrement plus importants que ceux de la sous région et de l'Europe.

En effet **6%** destinent leurs produits à ces nouveaux marchés. Cela traduit certainement le nouveau contexte de la mondialisation et l'ouverture de marchés autres que ceux traditionnels sous régionaux et européens. Certainement de plus grandes facilités offertes et des taux de change plus intéressants sont en jeu. Cela montre qu'un dynamisme réel et un effort d'ouverture vers de nouveaux marchés animent certaines entreprises culturelles au nombre très limité, cela malgré leurs handicaps liés au financement et à la formation.



Nous avons repéré un certain nombre d'entreprises culturelles qui ont accès aux marchés sous régional, européen et international, ce qui est un gage de compétitivité. Elles sont au nombre de 35 ainsi réparties selon les 3 villes : Dakar 6, Thiès 8 et Louga 21. Ces marchés où les entreprises culturelles et créatives exportent leurs produits se présentent en 3 catégories :

Quels sont les marchés ?

- Le marché sénégalais + le marché sous régional pour 11 entreprises exportatrices parmi les 35.
- Le marché sous régional uniquement pour 8 entreprises exportatrices.
- Le marché sénégalais + le marché européen pour 4 entreprises exportatrices.
- Le marché européen uniquement pour 8 entreprises exportatrices.
- Le marché international Asie/Turquie/Arabie pour 3 entreprises exportatrices.

Trois premières constatations peuvent être faites à ce niveau : 1) Les entreprises culturelles de la ville de Louga sont les plus dynamiques en matière d'exportation de leurs produits culturels ; 2) le marché sous régional qui concernent, la Gambie, le Cap Vert, la Guinée Bissau, le Burkina Faso est de loin le plus important puisque 29 sur les 35 entreprises y sont présentes ; 3) Le marché sous régional et le marché européen occupent le même nombre d'entreprises, 8 chacun.

Quels sont les produits exportés ?

Ils sont par ordre d'importance

1. Les arts du spectacle : danses, ballets, théâtre
2. Les arts plastiques : tableaux de peinture, peinture sous verre, Batik
3. L'artisanat d'art : cordonnerie, bijouterie, maroquinerie, objets décoratifs
4. La mode et la couture : vêtements et accessoires d'habillement
5. La musique: les produits CD, DVD
6. Le cinéma et la vidéo : films

Les exportations inférieures des produits musicaux en paradoxe avec la place prépondérante de la musique dans la production culturelle et créative au Sénégal s'explique par notre système d'échantillonnage raisonné et par quota, mais aussi probablement par les effets dévastateurs de la piraterie qui empêchent encore une exportation transparente et stable des produits musicaux sur le marché sous régional et international.

Les stratégies commerciales

Elles s'appuient sur plusieurs niveaux :

- Des moyens plus substantiels sont mis dans les investissements et les équipements qui paraissent plus élevés chez les entreprises exportatrices que les autres.
- Des innovations sont apportées à la qualité et à l'image des produits.
- Plusieurs produits sont mis sur le marché avec une politique de leur promotion.
- Des relations de partenariat conseil ou de financement sont nouées avec des institutions sous régionales, des structures de coopération décentralisée ou des associations locales. Il faut souligner à ce niveau le rôle particulièrement important de la **FIDAK** pour les entreprises à Dakar, celui de la **Coopération Thiès Cergy** pour cette ville et celui du **FESPOP** pour la ville de Louga. Mais aussi de l'appui apprécié des Centre culturel Blaise Senghor, de la Maison de la culture Doutra Seck et des Centres culturels régionaux, malgré les faibles moyens. La recherche de partenariat dans le financement, le conseil ou l'ouverture de marché est une des stratégies des entreprises culturelles pour survivre aux difficultés et se développer.
- Le cinquième est le système de vente par commande avec un partenaire associé local et par les réseaux de la migration internationale.
- Le dernier est la vente par internet.

La stratégie de la double casquette

Pour faire face aux difficultés et aux risques de faillite de leur entreprise, certains entrepreneurs ont une double casquette en gérant en même temps une autre entreprise parfois

dans un secteur tout à fait différent. Une telle réalité montre le dynamisme et l'esprit d'initiative dans entrepreneurs culturels. Elle montre surtout une stratégie de diversification des filières et des produits qui permet de multiplier les possibilités pour un même acteur d'avoir des partenaires, des financements et des marchés. Face à la faiblesse des activités de l'entreprise surtout du spectacle où le travail de production ou de prestation n'oblige pas le plein temps, en particulier dans une ville comme Louga, la création d'une autre entreprise permet de travailler dans le plein temps.

Parmi les 188 entrepreneurs, 9 ont une double casquette car ils gèrent 2 entreprises culturelles en même temps. La majorité d'entre eux au nombre de 6 sont dans la ville de Louga, 2 à Thiès et 1 à Dakar.

- A Louga, nous avons :

- Un qui gère à la fois une entreprise avec un personnel de 37 employés produisant des téléfilms en partenariat avec VEC (Volontaires des Echanges Culturels), et une autre qui fait des productions théâtrales en partenariat avec la FRDR (Force rénovatrice pour le Développement de Louga).

- Un a une entreprise de productions musicales sans partenariat et une autre de production de spectacles culturelles et poétiques en partenariat avec le CCR.

- Une entrepreneure a une unité de production qui fait de la danse et du théâtre et une autre totalement différente de production d'objets artisanaux de vannerie.

- Un a sa propre troupe de danse avec un personnel de 30 employés, mais est associé également à la troupe communale, qui elle, a ses propres productions.

- Un gère deux entreprises dont, l'une fait dans le spectacle et l'animation culturelle et l'autre produit des téléfilms avec une structure de 38 employés.

- Le dernier a une entreprise de musique avec 24 employés et une autre de régie sons et lumières de 12 employés avec un capital d'investissements en équipements et matériels de 20 millions de FCFA.

- A Thiès, nous avons :

- Un a une galerie avec un statut familial, donc évolue dans le patrimoine et dispose par ailleurs d'une entreprise de production d'artisanat d'art, dans la maroquinerie précisément.

-Un autre fait dans le spectacle de théâtre et dispose d'une autre unité de production de vidéogrammes (DVD) dont le marché principal destinataire est constitué par les télévisions des pays de la sous région.

- A Dakar, Un a GIE qui fait dans la formation et les échanges culturels et une entreprise sans statut de productions d'œuvres plastiques.

Les réussites de marchés

Il faut souligner les exemples de réussite grâce à des innovations dans le produit et l'adaptation aux exigences du marché international. Les données recueillies dans l'enquête l'attestent car l'ouverture à des marchés étrangers occupent **17 %** dont **6%** en Asie, au Maghreb, dans le monde arabe, en Turquie, aux USA. Les secteurs les plus dynamiques à ce niveau sont l'artisanat d'art, la mode/couture, les arts plastiques. Une femme entrepreneure dans le textile et le design» explique cette réussite ainsi : « *Nous sommes face à une économie de marché et nous essayons de l'intégrer de façon originale avec nos moyens de bord* ».

Certaines entreprises culturelles, mêmes celles encore dans l'informel, ont acquis des capacités et une renommée qui leur a permis d'accéder au marché international avec un chiffre d'affaires important et n'attendent que les conditions fiscales et juridiques favorables à leur passage au stade industriel. « *Si on veut vraiment avancer économiquement, l'artisanat ne suffit pas, il faut s'orienter vers l'industrie* », dit la femme entrepreneure.

V. Opinions

Sur la politique de l'entreprise culturelle

Les critiques portent sur un problème d'orientation même de la politique en matière d'entreprise culturelle. *« Elle n'est pas définie, il n'y a pas la définition d'une ligne directrice dans ce domaine, la culture est prise comme une activité seulement festive et folklorique ».*

L'extrême majorité des entrepreneurs culturels soit **68%** ont une opinion négative sur la politique gouvernementale à l'égard de leur secteur. Ils sont ainsi répartis :

30% pensent qu'elle est mauvaise,

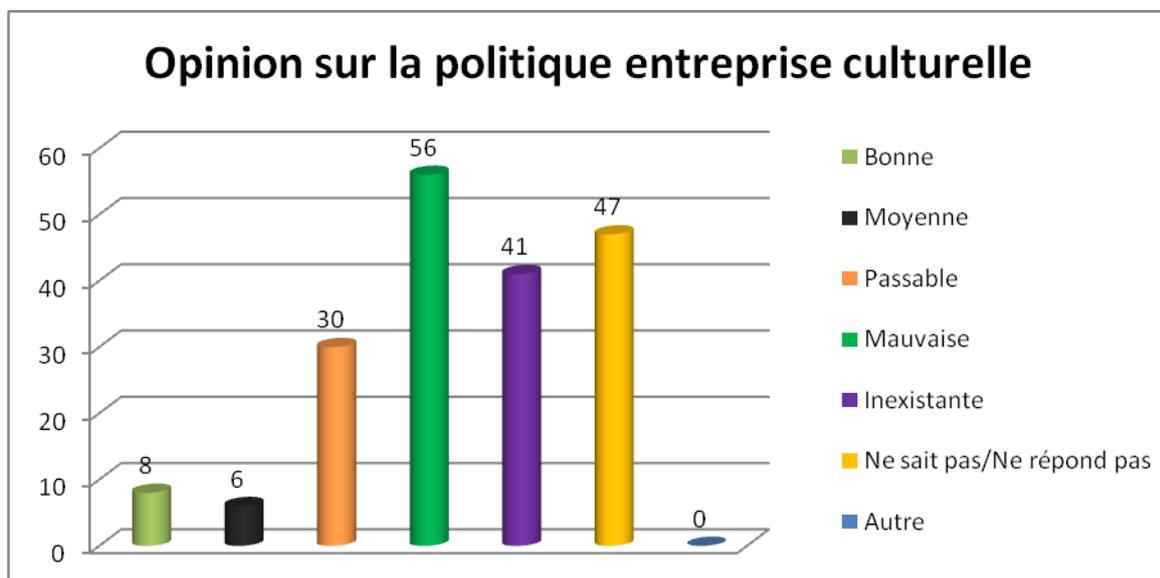
22%, qu'elle est tout simplement inexistante,

16% qu'elle est passable.

3 % qu'elle est moyenne.

La politique en matière d'entreprise culturelle n'est jugée bonne que par 8 sur les 188 entrepreneurs, soit **4%**.

On note que 47 se sont abstenus de répondre à la question.



Opinions locales sur la politique de décentralisation

La décentralisation n'est pas effective selon certains. *« Le Gouvernement a laissé en rade les entreprises culturelles régionales. Tout est concentré à Dakar*», se désolé un entrepreneur de la ville de Louga. Un autre témoigne *«Depuis la création de notre entreprise, aucune structure ne nous est venue en aide. Nous nous débrouillons toujours avec les moyens du bord. Nous avons fait des démarches envers eux, mais en vain»*. Un autre ajoute : *« Le fonds d'aide reste une affaire de Dakar ».*

On remarque également que les entrepreneurs les plus âgés se plaignent de ne pas bénéficier de formation, d'encadrement et de financement par rapport aux jeunes.

Certains autres critiquent le favoritisme qui sévit dans la localité. *« Au niveau local, la politique en matière d'entreprise culturelle n'est pas bonne. Ceux qui détiennent le pouvoir favorisent leurs proches au détriment des autres ». « Il faut battre en brèche les intérêts personnels pour les intérêts communs. Les autorités financent ceux qui sont proches d'eux ».*

L'administration au niveau local est mise en cause dans l'échec de la politique en matière d'entreprise culturelle. *« L'Etat fait son rôle, mais ce sont ses représentants qui ne font pas leur travail ; il faut regarder les choses en face et mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ! ».* Un autre de renchérir : *« Les gens à qui on confie le dossier d'élaboration de la politique culturelle ne sont pas intéressés, ils n'assurent pas ».*

« Dans notre région, nous avons un problème de communication, les autorités ne répondent pas à nos appels ». « On fait des demandes, mais pas de réponses ! ». « Notre ville est bourrée d'acteurs culturels qui souffrent de moyens ».

Près du tiers des entrepreneurs jugent la politique à l'égard des entreprises culturelles passable. *« Au niveau régional, se plaint un entrepreneur, nous sommes le capital culturel, mais juste de nom ! »*

VI. Quels sont les défis à relever ?

Il ressort de notre étude les différents défis suivants qui à notre avis ne sont pas séparés, mais conjugués et liés les uns aux autres, rendant complexes les réalités de fonctionnement des entreprises culturelles dans les 3 villes de Dakar, Thiès et Louga.

1. La formation/qualification/professionnalisation

Le problème de la formation est crucial du fait que la majorité des entrepreneurs ne l'ont pas reçue et gèrent par conséquent selon des pratiques informelles préjudiciables. Un haut responsable d'une institution gouvernementale fait ainsi le diagnostic sur la formation professionnelle : *« Le constat est une très grande dispersion des structures des écoles de formation, une absence de pertinence de leurs curricula, une insuffisance des formateurs et des moyens ».*

La formation interpelle les autorités ministérielles de tutelle d'abord qui sont ensemble les départements de la culture, de l'artisanat, de la formation professionnelle et du tourisme, ensuite celles municipales des collectivités locales à qui reviennent la responsabilité de promouvoir le renforcement des capacités des entrepreneurs locaux et le développement des structures de production dont l'impact est la création de richesses et de bien être au sein de la communauté. Or à ce niveau Il y'a un « défaut d'encadrement » à combler par la mise en

œuvre de structures de formation qualifiée pour l'émergence d'une expertise et d'un professionnalisme des entrepreneurs culturels au niveau national et local. Le développement de la recherche est également une dimension déterminante aussi bien pour la qualité de la formation que pour l'impulsion de la création et de l'innovation

Dans le même sens, un artiste sénégalais de renommée internationale a déploré les déficiences de l'Etat face aux opportunités de formation et d'encadrement profitables aux artistes. L'exemple est celui de l'Opéra du Sahel dont le concept unique est, autour d'un spectacle multidimensionnel, de servir d'école de formation et de perfectionnement à un certain nombre de techniciens du spectacle et d'offrir des possibilités à des artistes africains de se frotter aux réalités du show-biz international. Devant une telle opportunité, dit-il, « *le Gouvernement du Sénégal n'a malheureusement pas soutenu l'initiative qui s'est déroulée au moment où il y avait une valse de ministres au département de la culture* ».

1. L'environnement juridico-fiscal

Le jugement global est formulé par un entrepreneur qui est dans la production musicale : « *l'environnement juridique n'est pas bon* ». Le cadre juridique est en effet obsolète. Mais la loi n°73-52 datant de décembre 1973 portant sur les Droits d'auteur a été abrogée et remplacée par **la loi 2008-2009 du 25 janvier 2008 sur les Droits d'auteur et les droits voisins**. Mais celle-ci tarde d'être appliquée.

La contre façon et la piraterie dévastatrice sur la production et les revenus des acteurs de la filière sont vivement déplorées. Le recouvrement des redevances par des mesures législatives et ou réglementaires n'est pas rigoureuse, disent les acteurs.

Les impôts et taxes trop lourds à supporter, dissuadent les entrepreneurs culturels. Le prix d'achat des matières premières, celui des instruments, outils et matériels des différents secteurs sont prohibitifs. Les taxes sur les spectacles par exemple sont jugées exorbitantes, empêchant leur organisation plus fréquente. Une femme entrepreneur de renommée dans le textile et le design pose ainsi le problème : « *La transformation des matières premières est un problème politique, une question d'économie politique. En effet on construit des entreprises qui rentrent dans le système, mais on, a toutes les difficultés du monde, car l'environnement juridico-fiscal est inadapté à un contexte où l'informel règne. Nous sommes trop lourdement taxés, surtout avec une TVA à 18% qui ne devait pas s'appliquer*

aux entreprises fabriquant localement. De plus le code du travail qu'on doit respecter à la lettre, est calqué sur le système français ».

La fiscalité jugée forte fait subir la concurrence des produits étrangers. *« La concurrence est très dure. Il y'a aussi les produits importés qui fait qu'on ne peut plus écouler les nôtres ». « Il faut qu'on baisse la fiscalité sinon on ne peut pas travailler ». « Qu'on nous protège nos produits au niveau national et international ! », s'exclame un qui est dans la maroquinerie.*

L'approvisionnement en matières premières

Le problème de l'approvisionnement en matières premières en général est crucial pour certains cas à cause de non stabilité des filières, et surtout à cause des taxes trop lourdes qui font que les prix de vente sont élevés et rendent les produits peu concurrents sur le marché. *« Je produits des œuvres de sculpture en bois et je suis confronté à un problème d'approvisionnement » ; « J'ai besoin de produits de meilleure qualité pour la teinture » ; « Les matières premières dans la bijouterie coûtent chers, il faut que les prix baissent ».*

Le financement

Les entreprises culturelles souffrent d'un manque notoire de financement. Le mode classique de financement du système bancaire est encore réticent à cause de l'absence de garantie. Les autres financements à partir des municipalités, des partenaires étrangers, des associations diverses, syndicats, ONG, etc. sont généralement de faible portée, même s'ils peuvent permettre l'organisation de résidences de création ou d'ateliers de création. C'est souvent bien plus des appuis ou soutiens qui ne règlent point les grands besoins d'investissement, de renforcement et d'extension.

Ainsi, les entreprises culturelles bénéficient de très peu d'investissements par prêt ou subvention, et les montants octroyés dans le cadre des fonds de dotation de la décentralisation sont très modestes, ce qui entrave sérieusement le développement du secteur. *« C'est les moyens qui nous manquent, dit le directeur d'une troupe de danse contemporaine ; nous sommes limités par les moyens pour accompagner nos créations, payer un créateur pour assister nos créations, monter nos pièces ; on n'a pas les moyens de payer un compositeur pour la musique de nos pièces, un spécialiste pour nous faire les lumières ou les costumes de scène. Nous sommes donc obligés d'aller chercher l'argent en Occident pour financer*

nos créations que nous faisons ici en Afrique. Eux, ils voient l'intérêt de ce que nous faisons ici ».

C'est dans ce sens qu'un cadre d'une institution souligne : *« Il est nécessaire de mener une réflexion autour des industries culturelles, dont la musique est un des pôles phares ainsi que sur les établissements publics culturels à vocation commerciale tels les Manufactures des Tapisseries et des Arts décoratifs, le Théâtre National Daniel Sorano et les NEA. En effet, tous ces établissements ont des problèmes budgétaires qui les empêchent de se développer et de se réformer ».*

Les infrastructures, sites, espaces

Les infrastructures, sites et espaces pour abriter les entreprises ou les manifestations économiques d'échanges ou les spectacles manquent et surtout sont concentrés à Dakar au détriment des régions.

« Il y'a un manque d'infrastructures culturelles de qualité dans l'ensemble du pays ainsi que l'absence de cadre de réflexion sur les questions culturelles. Il faudrait donc un cadre et des infrastructures qui font cruellement défaut », reconnaît un cadre d'une institution gouvernementale.

De même, le manque d'un site de production, d'un atelier adéquat pour mon entreprise, d'espaces d'exposition des produits est souligné d'autant que les charges locatives sont lourdes. *« Je suis peintre et je produis des œuvres d'art, mais il me faut un espace où exposer mes produits » ; « Je fais de la teinturerie et j'ai grand besoin d'un local », dit une femme.*

Il y'a un fort besoin également de salles de spectacles. *« Il n'y a pas de salles de spectacles pour les jeunes artistes ».*

Les différentes contraintes évoquées ci dessus sont la cause des difficultés d'avoir une clientèle et des marchés aux produits.

Les clientèles et marchés

En effet beaucoup parmi les entrepreneurs ont exprimé leur désir d'accès au marché international. *« Je suis une femme et je fabrique des poupées d'art ; je veux la promotion de mes produits et un financement qui me permettent de vendre sur le marché international ».*

La concurrence trop dure

Le contexte est celui d'une concurrence très dure. Un entrepreneur dans l'habillement relate ainsi son échec due à la concurrence : **« Un T-shirt en provenance de Chine est vendu moins cher que le prix que nous payons pour acheter un kilo de coton. Et à cela, il faut ajouter d'autres charges. En plus il y'a les dégâts de la friperie. Surtout que les ballots de fripe servent aussi le plus souvent, à faire entrer des tissus neufs, qui minorent ainsi les taxes. C'était devenu difficile de s'aligner ». « La concurrence est trop dure. Il y 'a aussi les produits importés qui font que je ne peux pas écouler les miens. En plus la clientèle se fait rare à cause de la crise mondiale ». « La concurrence est trop dure pour nos produits de maroquinerie.**

L'État doit faire baisser les taxes sur nos produits et encourager la consommation des produits nationaux ». « Avoir de la clientèle pour pouvoir vendre nos produits, voilà notre problème ! ». « Le problème que nous avons, c'est la clientèle pour vendre nos produits ».

Les galeries ont également déploré l'insuffisance de leur clientèle autant pour les visites que pour les achats de pièces.

Les marchés d'Etat à créer

Certains entrepreneurs qui sont dans la sculpture estiment que l'Etat a la responsabilité de mettre en place des structures de promotion de leurs produits de leur créer des marchés stimulants. Un responsable institutionnel insiste sur le soutien nécessaire de l'Etat au processus culturel de création afin d'avoir une ouverture à des marchés stables. Il dit : **« A la base de tout produit industriel ou artisanal commercialisable, il y'a un processus culturel de création et l'État doit soutenir ce passage de la création à la commercialisation ».** Un problème d'encadrement institutionnel se pose aussi pour faciliter l'accès aux marchés. **« La principale contrainte liée à ma production, dit un entrepreneur, est un problème d'orientation pour trouver des marchés ».**

Pour d'autres entrepreneurs, l'État et ses démembrements comme les municipalités doivent les aider à des financements pour la production d'œuvres de grande dimension. Ces œuvres esthétiques achetées par les institutions et placées dans les places publiques, dans les écoles, ont une fonction éducative et de mémoire pour les jeunes et pour la population. **« Qu'on nous aide à sculpter des œuvres -monuments pour éduquer »**, dit un entrepreneur sculpteur.

Associations réseaux professionnels.

Ceci est un défi à relever pour créer un esprit de corps et de solidarité qui permette par des échanges, rencontres et activités, d'élever le niveau culturel et intellectuel des membres, de développer des programmes et de les soutenir, de constituer un partenariat stratégique avec l'État et de toutes les institutions intervenants. Ces structures associatives et de réseaux peuvent alors peser sur les orientations, les décisions et les programmes nationaux et régionaux de création, de production et de développement de marchés à vaste échelle.

Études approfondies et données statistiques.

Dans l'introduction de l'étude déjà citée sur les Entreprises musicales au Sénégal (2009), déjà les auteurs mettent l'accent sur ceci : « *Le besoin d'études plus exhaustives et plus systémiques reflétant l'intégralité de l'économie de la musique reste donc une priorité. Cependant, cette première enquête qui offre un profil général de l'actualité des entreprises musicales au Sénégal permet une démonstration et un plaidoyer préliminaires sur la richesse et le dynamisme potentiels de cette économie culturelle* ».

Seul le développement de telles recherches pluridisciplinaires, méthodologiquement bien construites, multipliées dans les différents secteurs et sur des unités productives ciblées, pourraient donner des résultats suffisamment forts sur les entreprises culturelles et déboucher sur des études comparatives au niveau national et local, et même sous régional et africain. Ces études indispensables pour connaître le niveau d'industrialisation culturelle de notre pays permettent une meilleure orientation et définition de politiques opérationnelles de soutien bénéfiques aux entreprises culturelles du Sénégal.

VII. Recommandations

Aux termes de cette étude et des résultats auxquels il est parvenu, un certain nombre de recommandations peuvent être faites.

1. Créer et renouveler une base de données scientifique et informative, statistique et sociologique sur les entreprises culturelles au Sénégal à partir de toutes les sources documentaires existantes.
2. Mener des études de diagnostic approfondies et d'évaluation des entreprises culturelles aux plans de l'organisation, des méthodes, des capacités. Ces études doivent identifier

les forces et les faiblesses ainsi que les contraintes et opportunités des entreprises culturelles au Sénégal, selon les secteurs, les environnements et les contextes.

3. Étudier les filières d'approvisionnement et d'exportation des produits dans les différents secteurs en pointe des entreprises culturelles pour cerner les difficultés et les obstacles à surmonter et pour les opportunités de renforcement des capacités, de pénétration et d'élargissement des marchés extérieurs.
4. Mesurer l'impact des entreprises culturelles sur la croissance de l'économie nationale et sur la vie des familles et ménages en termes de revenus et de bien être ; mieux appuyer ainsi le renforcement des capacités des entrepreneurs et le développement du secteur au niveau national et local.
5. Impliquer en partenariat les associations et regroupements des entrepreneurs culturels, hommes et femmes des différentes régions et localités, dans l'élaboration de la vision, des stratégies et de toutes les politiques et programmes visant le développement du secteur; appuyer leur organisation en associations et réseaux.
6. Développer des formations et des systèmes d'encadrement et d'accompagnement qui ont pour objectif de renforcer les capacités des entrepreneurs culturels et leur professionnalisation.
Élever le statut du PECCS/FOMECC à un niveau stratégique d'intervention dans le pays par un système de partenariat fort avec l'État du Sénégal, et renforcer ainsi ses capacités en ressources humaines, techniques et financières.
7. Mettre en place des structures de recherche pour aider, soutenir la recherche en matière d'innovation à tous les niveaux et promouvoir leur application bénéfique et leur protection juridique.
8. Assurer la protection juridique des droits de propriété sur les produits, la sécurité des entreprises culturelles au niveau de l'outil de production et au niveau des travailleurs eux-mêmes.

9. Aider aux financements des investissements en matière d'équipements productifs et d'infrastructures par la création d'un fonds de garantie, soutenir d'avantage la création par une subvention, mieux organiser les fonds d'aide aux niveaux des ministères concernés (Artisanat/ PME, Culture, Tourisme).
10. Alléger la fiscalité sur les matières premières et les produits en diminuant les impôts et taxes sur les outils et sur les prestations en rapport avec L'UMOEA, et permettre ainsi aux entreprises culturelles de s'approvisionner et de développer des produits de qualité.
11. Aider à atteindre des normes de qualité aux produits des entreprises culturelles par la formation de l'expertise et la mise en place de procédures de normalisation.
12. Mettre en place une structure experte d'études de marchés et d'accompagnement des entreprises culturelles pour l'extension commerciale. Renforcer les structures nationales et régionales de rencontres et d'échanges dont la FIDAK.
13. Assurer des marchés d'État aux entreprises culturelles sénégalaises et soutenir l'élargissement de leurs produits aux marchés sous régional, africain et international.

Annexe 1. Méthodologie de l'enquête

La documentation

Les sources

Nous avons exploité plusieurs sources d'information²⁰ :

- Rapports, études, Thèses, mémoires, ouvrages, etc.
- Documents institutionnels : Unesco, Ministères de la culture, de l'artisanat, Agence national de la Prévision et de la Statistique, Centres culturels régionaux etc.
- Associations d'entrepreneurs artistes et artisans, compagnies ou groupes culturels professionnels : village des Arts, Chambre de commerce, Théâtre National Daniel Sorano.

Les instruments de collecte

Ils sont au nombre de deux :

Un questionnaire validé a été soumis à l'ensemble des entrepreneurs ayant accepté de s'y soumettre.

Le questionnaire

Nous avons élaboré un questionnaire assez exhaustif comprenant 10 thèmes, correspondant aux objectifs de connaissance fixés par le projet. Ces thèmes sont ainsi libellés : Identification de l'enquêté, formations et expériences, l'unité de production, l'organisation de la production, le produit, le capital, l'accès aux financements, les innovations, les marchés du ou des produits, les opinions.

A l'intérieur de chaque thème, une série de questions est posée à l'entrepreneur avec des réponses fermées ou ouvertes. A la fin du questionnaire un espace est laissé à l'enquêteur pour donner ses impressions sur le déroulement général de l'enquête et donner quelques informations supplémentaires qu'il juge utile de porter à notre attention.

Ce questionnaire en état de projet a été discuté et amendé par l'ensemble des membres de l'équipe avec la participation des enquêteurs eux-mêmes. Il a été ainsi amélioré. Cependant le temps trop court du fait que les équipes devaient se rendre le surlendemain à Thiès et à

²⁰ Veuillez trouver plus d'informations à la bibliographie.

Louga, n'a pas permis de faire une enquête- test auprès d'un échantillon réduit pour une validation plus serrée. Mais sur le terrain, le questionnaire s'est avéré pertinent dans sa forme comme dans son contenu.

Des discussions avec certains entrepreneurs et des personnes ressources appartenant à des institutions partenaires à différentes échelles du financement, de la politique, de l'encadrement ont été recoupés avec des observations notées sur le terrain. La liste figure en annexe.

L'exploitation informatique

Ce questionnaire de 7 pages comprenant 68 items a été rempli auprès de 105 personnes à Dakar, 48 personnes à Thiès et 35 à Louga. Tous les questionnaires ont été saisis et traités par l'équipe informatique. Un progiciel a été mis en place permettant de transformer ces questionnaires en données informatiques pour l'analyse. Ceci a permis de :

- Gagner du temps à retrouver des informations en procédant à des recherches multicritères basées sur le nom prénom, le sexe, le lieu d'enquête etc.
- Élaborer des statistiques et tableaux de bord de façon très aisée (ex : nombre d'enquêtés)
- Avoir en une seule vue toutes les informations utiles du projet

Parmi les outils utilisés pour la réalisation de ce projet de recherche, nous avons:

1. Le PHP ou HyperText Préprocesseur, un langage de programmation interprété présentant un accès facile aux bases de données.
2. Le langage HTML (HyperText Markup Language) gère les images, les vidéos ou animations, les tableaux, les formulaires, les cadres (frames), les scripts, les caractères spéciaux, les feuilles de styles et bien d'autres choses.
3. Le SGBD qui est un Système de Gestion de Base de Données permettant la définition des différents "ensembles de données" de la base, et les relations existant entre eux ainsi que leur traitement.

4. Le PHPMYADMIN a permis d'effectuer toutes les tâches nécessaires à la mise en place et à la maintenance de la base de données.

Annexe 2. Références documentaires

- Alain Morice (1987). *Ceux qui travaillent gratuitement*, in classes ouvrières d'Afrique noire (M. Agier, J. Copans, A. Marie) (dir.). Paris : éd. Karthala.

Bernard Gadi (2003). *Textiles contemporaines du Mali : utiles à porter, beaux à regarder*, in Textiles du Mali. Bamako Mali : éditions Musée national du Mali.

-Dieng Abdoul Aziz, Koundoul Abdoulaye, Gomis Lothère, Mbaye Jenny Fatou (2009). *Entreprises musicales au Sénégal*. Dakar : Accents Multiples.

- Diop, M. C. (2002) (dir.). *Le Sénégal et les Nouvelles Technologies*. Paris : éd. Karthala

- Diouf Mamadou. (2010) *Politique de décentralisation au Sénégal : Finances locales, budget participatif et contrôle des collectivités locales*. Dakar.

- ESPS (2007). *Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal Rapport*. Dakar : Ministère de l'économie et des finances.

- Fatou Sarr (2008). *L'entrepreneuriat féminin*. Paris : éd. L'Harmattan.

- Kassé, M. (1990). *Sénégal. Crise économique et Ajustement structurel*. Paris : Ed. Nouvelles du Sud.

- Vandujk, MP (1986). *Sénégal : le secteur informel de Dakar*. Paris : éd. L'Harmattan.

-Kandem Emmanuel (dir.) (2011). *Pratiques d'accompagnement et performance. Très petites et petites entreprises camerounaises en phase de démarrage*. Dakar : Codesria.

- Sow Huchard Ousmane (2003). *Les entreprises culturelles au Sénégal. Etudes sectorielles (Musique, phonogrammes, spectacles vivant et radio)*. Séminaire de formation des cadres des banques et analyse économique et financière de projets culturels. Lomé, 17-20 novembre.

Mayacine Diagne (dir.) (2012). *La relance du développement local au Sénégal*, in *Revue sénégalaise du développement local, de la décentralisation et de la bonne gouvernance*. Dakar : éd. L'Harmattan.

-Ministère des petites et moyennes entreprises et de la Micro finance. *Chartre des petites et moyennes entreprises au Sénégal*. Dakar.

-Ministère de la culture (2008). *Rapport du séminaire d'évaluation de la décentralisation culturelle*. Saly. Ministère de la culture. Sénégal.

- Ministère de la culture, du genre et du cadre de vie (2011). *Conférence internationale sur les industries culturelles. Note conceptuelle*. Dakar, 15-16 novembre 2011.
- O.I.F. (2004). *Industries culturelles dans les pays du Sud. Enjeux du projet de convention internationale sur la diversité culturelle*. Grenoble : Agence Internationale de la Francophonie.
- Gelerau Michèle (1999). *Processus de mondialisation et médiation des identités locales*, in *Médiation des cultures*. Lille : Presses universitaires.
- Vanier Jean Pierre (1999). *La mondialisation de la culture*. Paris ; Edit. La Découverte.
- Guissé Youssoupha Mbargane (2010). *Rapport sur la politique culturelle au Sénégal*. Document des Assises Nationales du Sénégal. Dakar.
- Guissé Youssoupha Mbargane, Ndao Habib (2010). *Identification, documentation et analyse des pratiques contemporaines d'artistes, artisans et de designers dans les secteurs du textile et de la fonderie*. Rapport de recherche. Projet Ebullition. Dakar.
- PEN-ART(2007). *Contribution des acteurs culturels en vue des Assises nationales : Etat des lieux et propositions*. Dakar : doc. Assises nationales.
- Siaka Dieng (2005). *Sociologie des industries culturelles au Sénégal. Le cas de la musique*. Mémoire de Maîtrise. Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Département de sociologie. Université de Dakar.
- Alioune Badiane (2009). *Etude diagnostic du secteur culturel impliquant les acteurs non étatiques dudit secteur*. Rapport intermédiaire. Plateforme des acteurs non étatiques. Dakar.
- Unesco. *Rapport sur l'observatoire mondial de la culture*. Moustapha Tambadou. Breda : Dakar.
- Unesco (1992). *La dimension culturelle du développement en Afrique : décision, participation, entreprises*. Breda. Dakar.
- Unesco (1993). *Dimension culturelle et processus de décision dans les entreprises et projets de développement*. Breda. Dakar.
- Unesco (2009). *Creativity, Innovation and Excellence: from crafts to the design and fashion industries*.
- Centre culturel régional de Thiès. *Rapport annuel des activités 2010*.
- Centre culturel régional de Louga. *Rapport annuel des activités 2010*.
- Rapport FESPOP 2010

Annexe. 3. Liste des partenaires conseil et de financement des entrepreneurs enquêtés.

Ministères : Ministère de la culture/ Maison de la Culture Doua Seck/ Centre culturel Blaise Senghor / Centres culturels régionaux/ Ministère de l'éducation.

Organismes internationaux : BIT/ Danois BIT/Steppe/ Plan International/ WARC (West African Research Center).

Banques : Crédit Mutuel/PME/ Banque Atlantique.

Municipalités : Mairies de Louga/ Conseils régionaux.

Coopération : Africalia Culture/France Coopération Thiès/Cergy Ville de Genève

Coopération Française/ Coopération italienne/ Province de Namur/ Centre culturel Turque/
Institut Konrad Adenauer.

Associations : Chambre de commerce/ AMS (Association des Métiers de la Musique).

FENAPA (Fédération Nationale des Professionnels de l'Habillement)/ Prince Klaus/Association Bamberg de Thiès/ Chambre des Métiers/ Village artisanal/ Complexe Sportif Point E / ADAPT (Association des Artistes Plasticiens de Thiès)/ EMAD: European Music and Dance Education/ Ecole des sables/ ASBL (Blok Kendos)/ I.A/ Cercle de la jeunesse de Louga/ VEC (Volontaires des Echanges culturels)/ FRDR (Force Rénovatrice pour le Développement de la ville de Louga) FESPOP (Festival International de percussions et de Folklore de Louga)/ ADEREL : Association pour le Développement Régional de Louga/ LOSITO

ONG : RADI (Réseau Africain pour le Développement Intégré)/ ADEMAS (Agence pour le Développement du Marketing Social)/ ONDH (Organisation Nationale de Défense des Droits de l'Homme) /IMSAK/ CARITAS Sénégal

Entreprises : Touba Aluminium/ Fili Saprocom/ Yaatal Production/.

Syndicats : Centrale Syndicale UNTS (Union Nationale des Travailleurs du Sénégal)/ CTIL.

Média : Télévision RTS (Radio Télévision du Sénégal)/ Télévision RDV/ Télévision WAL FAJIRI/ Télévisions des pays de la sous région/ Télévision TFM/ LAMP FALL/ Télévisions de la sous région (Cap Vert, Mali, Guinée Bissau, Burkina Faso).

Annexe 4. Le Questionnaire individuel

Nom de l'enquêteur :.....

Lieu d'enquête : 1 Dakar.....2 Thiès..... 3. Louga

I.. Identification de l'enquêté :

Nom Prénom

1.1 Sexe...1. Masculin 2. Féminin

1.2. Âge

1.3 Lieu de naissance.....1.3.1.Région.....1.3.2.Urbain.....1.3.3.Rural.....

1.4 Ethnie : 1.Wolof 2. Pular 3.Sereer 4.Manding 5 .Soninké .6.Diola 7.Autre (à préciser)

1.5. Religion 1.Musulman 2. Chrétien 3. Traditionnelle

1.6. Confrérie .1. Mouride...2.Tidjane...3.Niassène .4. Khadre...5.Layenne.6.Autre (préciser)

1.7. Situation matrimoniale 1.Marié monogame 2.Marié polygame.3.Célibataire.4.Divorcé
5.Veuf

1.8. Durée d'installation dans la ville : 1.Moins d'1an 2. 1 à 5 ans 3.5 à10ans 6. 10 ans et plus 7. Originaire

II. Formation et expériences

2.1. Instruction : 1.Sans. 2. Coranique.3.Arabe...4.Français

2.2. Niveau d'instruction 1.Primaire...2.Secondaire.3.Professionnelle.4. Supérieur

2.3. Diplômes obtenus. 1. BEFM 2. BAC 3. Licence/Master 4.DEA....5.Doctorat

2.4. Dans quel domaine avez-vous reçu votre formation professionnelle ?

1. Non concerné 2. Préciser.....

2.5. Avez-vous pratiqué un autre métier avant ? 1. Oui.....2.Non

2.5.1. Si oui, lequel ?.....

2.6. Durée d'expérience dans le travail en année.....

III. L'unité de production

- 3.1. Quel est le secteur de votre production ?.....
- 3.2. Nombre d'années d'existence de l'entreprise
- 3.3. Avez-vous à la création de votre entreprise bénéficiée d'appui conseil ? **1.** Oui.**2.** Non
- 3.3.1.. Si oui, Lequel ?
- 3.3.2. Si non, pourquoi ?.....
- 3.4. Avez-vous fait à l'époque une étude de marché ? **1.** Oui...**2.**Non
- 3.4.1.. Si non, pourquoi ?.....
- 3.5. Avez-vous en ce moment un partenaire conseil ? **1.** Oui...**2.**Non
- 3.5.1. Si oui, lequel ?.....
- 3.5.2. Si non, pourquoi ?.....
- 3.6. Type d'entreprise : **1.** Familial**2.** Individuel **3.** Associé...**4.**Autre (à préciser)
- 3.7. Statut juridique de l'entreprise
- 1.** GIE**2.**SARL ...**3.** Autre (Précisez).....
- 3.8. Nombre total du personnel employé.....
- 3.8.1. **1.** Cadres.....**2.**Techniciens.....**3.**Autre personnel d'appui.....

IV. Le Capital

- 4.1. Quelle est la source de votre capital initial ?
- 1** Economie individuelle....**2.**Prêt familial.....**3.**Prêt bancaire.....**4.**Prêt autre institution (précisez laquelle) **5.**Autre (à préciser).....
- 4.2. Montant du capital initial en FCFA.....
- 4.3. Montant des investissements en infrastructures et équipements.....
- 4.4 Montant annuel des charges locatives
- 4.5. Montant annuel des charges salariales du personnel
- 4.6. Montant annuels des charges autres.....
- 4.7. Montant du Chiffre d'affaires annuel en 2010.....
- 4.8. Montant du chiffre d'affaires de la première année de production.....

4.9. Autre domaine d'investissement ? 1. Oui 2. Non.....

V. L'accès aux financements.

5.1. Avez-vous accès à des financements ?.....1.Oui.....2 . Non

5.1.1. Si oui, de qui ?.....

5.2. Quel en est le montant maximum ?.....

5.3. Pour quelle utilisation ?.....

1 .Etude 2.Formation.... 3.Production 4.Communication .5.Autre
(précisez).....

5.4. Si vous n'avez pas accès aux financements, pourquoi ?

.....

VI. Organisation de la production

6.1. Quelles sont les 3 principales contraintes majeures liées à la production dans

1.....

2.....

3.....

VII. Le produit

Quel est le domaine de votre production ?.....

7.1. Nombre de produits 1. 1 seul2. Plusieurs produits

7.2. Nature du principal du produit 1. Matérielle 2. Immatérielle

7.3. Quelles sont les 3 principales contraintes pour la fabrication ou le montage de votre produit ?

0. Non concerné.1.Problème d'approvisionnement 2.Problème de financement 3.Problème de formation 4.Problème technique de production 5.Autre (préciser)

VIII. Les innovations.

8.1. Avez-vous apporté une ou des innovations à votre produit ?

8.1.1 Si oui, de quelle nature ?

1 Dans la gestion de la production 2. Par l'apport d'une nouvelle technologie. 3. Par une meilleure qualité du produit 4.Dans la stratégie commerciale.5. Autre (précisez)

8.2. Quels sont les effets de cette innovation pour votre entreprise?

1. Amélioration des conditions de production

2. Baisse des coûts de production

3. Augmentation des ventes /Prestations

4. Meilleure qualité/image du produit

5. Autre (à préciser)...

9. Ne sait pas/Ne répond pas

8.3. Avez une politique promotionnelle de votre produit ?

1. Oui 2. Non

8.4. Avez-vous protégé vos droits de propriété sur votre produit ? 1. Oui 2.Non

8.4.1 Si oui, auprès de quel organisme?...1.BSDA 2.OAPI. 3. OMPI.

8.5. Avez-vous contracté une police d'assurances pour votre entreprise ?

1. Oui 2. Non

8.5.1 Si non, pourquoi ?.....

IX. Les marchés du produit

9.1. Comment votre capacité de production a évolué ?

1. En Hausse 2. En stagnation 3. En baisse

9.2. Quel le marché destinataire principal de vos produits ?

1. Le Sénégal 2. La Sous région 3. Les autres pays africains 4. L'Europe 5. Autre (à préciser)

9.3.. Quelle est le nom l'institution ou la structure qui est votre partenaire principal ?

9.4. Depuis combien de temps dure ce partenariat ? 1. Longtemps 2 Pas si longtemps 3.Récent

9.5. Comment appréciez-vous son intervention ?

1. Très bonne 2.Bonne3.Insuffisant.9.Ne sait pas/Ne répond pas

X. Opinions

10..1. Que pensez vous de la politique en matière d'entreprise culturelle au Sénégal ?

1. Bonne.2.Moyenne 3.Passable.4.Mauvaise 5.Inexistante. 6. Autre (à préciser) 9.Ne sait pas/Ne répond pas

10..2. Quels sont vos besoins prioritaires pour le développement de votre entreprise culturelle ?

10.3. **1.**Financement **2.**Encadrement/Formation **3.** Protection juridique **4.**Baisse de la fiscalité **5.**Protection des produits nationaux.**6.**Promotion. **7.** Lutte efficace contre la piraterie.**7.**Autre (à préciser).

10.4.. Connaissez-vous le PECCS ? **1.** Oui **2.** Non

10..1. Si oui, que pensez vous de l'intervention de cette structure ?

1. Efficace **2.**Moyennement efficace.**3.** Inefficace. **9.** Ne sait pas/Ne répond pas

Annexe 5. .Liste des enquêtés

| Num | Nom enquêteur | Prénom et Nom de l'enquêté | Lieu d'enquête | Sexe |
|-----|---------------------|--|----------------|----------|
| 001 | Diouf | Pape Amadou Badji | Dakar | masculin |
| 002 | Diouf | Maissa Mbaye | Dakar | Masculin |
| 003 | Aissatou Bassoum | Thierno Kamara | Dakar | Masculin |
| 004 | Aissatou Bassoum | Kiné Gueye couturière | Dakar | Féminin |
| 005 | Aissatou Bassoum | El Hadji Dieng couturier | Dakar | Masculin |
| 006 | Aissatou Bassoum | Ibrahima Diop bijouterie | Dakar | Masculin |
| 007 | Aissatou Bassoum | Ndiaw Macodou Niang Bijoutier | Dakar | Masculin |
| 008 | Aissatou Bassoum | Tafsir Momar Gueye | Dakar | Masculin |
| 010 | Aissatou Bassoum | Ass Mbaye Cordonnier | Dakar | Masculin |
| 011 | Aissatou Bassoum | Pape Gadiaga Couture | Dakar | Masculin |
| 012 | Aissatou Bassoum | Pape Diokhane Couturier Fass | Dakar | Masculin |
| 013 | Aissatou Bassoum | Pathe Diallo | Dakar | Masculin |
| 014 | Jerome Diouf | Aminata Tall | Dakar | Féminin |
| 015 | Aissatou Bassoum | Mansour Ndiaye Technicien | Dakar | masculin |
| 016 | Aissatou Bassoum | Oumar Diouf | Dakar | masculin |
| 017 | Aissatou Bassoum | Adama Seydi charge de la formation Media centre | Dakar | masculin |
| 018 | Aissatou | Ibrahim Ndiaye | Dakar | masculin |

| | | | | |
|-----|---------------------|--|-------|----------|
| | Bassoum | | | |
| 019 | Aissatou Bassoum | Fara Thiam Bijouterie | Dakar | masculin |
| 021 | Samba Diaite | Yarame Ndiaye administrateur banlieue rythmes | Dakar | féminin |
| 022 | Aissatou Bassoum | Bounama Thiam | Dakar | masculin |
| 023 | Aissatou Bassoum | Moustapha Ba | Dakar | masculin |
| 024 | Aissatou Bassoum | Dame Gueye Bijouterie | Dakar | masculin |
| 025 | Aissatou Bassoum | Moussa Seck Bijouterie | Dakar | masculin |
| 026 | Aissatou Bassoum | Mamadou Diouf Bijouterie | Dakar | masculin |
| 027 | Aissatou Bassoum | Ass Mbow | Dakar | masculin |
| 028 | Aissatou Bassoum | Mathiam Mbow Sculpture | Dakar | masculin |
| 030 | Aissatou Bassoum | Pape sow sculpteur | Dakar | masculin |
| 031 | Aissatou Bassoum | Moussa Dioum | Dakar | masculin |
| 032 | Aissatou Bassoum | Aya Couture | Dakar | féminin |
| 033 | Aissatou Bassoum | Makhoudia Mboup Couture / Stylisme | Dakar | masculin |
| 034 | Aissatou Bassoum | Sekou Toure Teinture | Dakar | masculin |
| 035 | Aissatou Bassoum | Mamady Coulibaly | Dakar | masculin |
| 036 | Samba Diaite | Ousmane Dia Complexe c sadiya | Dakar | masculin |

| | | | | |
|-----|---------------------|--|-------|----------|
| 037 | Aissatou Bassoum | Pape Magueye Gueye | Dakar | masculin |
| 038 | Samba Diaite | Amy Mbow Galerie Mémoire et avenir d'Afrique | Dakar | féminin |
| 039 | Aissatou Bassoum | Cheikh Mbacké | Dakar | masculin |
| 040 | Aissatou Bassoum | Ngoura Faye Couturier | Dakar | masculin |
| 041 | Aissatou Bassoum | Malick Seck | Dakar | masculin |
| 042 | Aissatou Bassoum | Jean Mendy | Dakar | masculin |
| 043 | Aissatou Bassoum | Demba Dembélé Vannerie | Dakar | masculin |
| 044 | Aissatou Bassoum | Mamady Konte | Dakar | masculin |
| 045 | Aissatou Bassoum | Madame Florence Gerante pro-photo labo- photo | Dakar | féminin |
| 046 | Aissatou Bassoum | Djiby Camara Sculpture | Dakar | masculin |
| 047 | Aissatou Bassoum | Seynabou Gueye Couturière | Dakar | féminin |
| 048 | Aissatou Bassoum | Pape Mboro | Dakar | masculin |
| 049 | Jerome Diouf | Mamadou Wade | Dakar | masculin |
| 050 | Aissatou bassoum | Beatrice Sane | Dakar | féminin |
| 051 | Aissatou bassoum | Amady Sy Couture | Dakar | masculin |
| 052 | Aissatou bassoum | Meissa Diop Bijoutier | Dakar | masculin |
| 053 | Aissatou bassoum | Ali Yoro Pêne | Dakar | masculin |

| | | | | |
|-----|---------------------|--|-------|----------|
| 054 | Aissatou bassoum | Mabo Dieme | Dakar | masculin |
| 055 | Aissatou bassoum | Pape Charles Ba | Dakar | masculin |
| 056 | Aissatou bassoum | Alassane Cisse Folk Festival International | Dakar | masculin |
| 057 | Diouf | Abdoulaye Sylla | Dakar | masculin |
| 058 | Diouf | Amza Ndiaye | Dakar | masculin |
| 059 | Aissatou bassoum | Modou Niang Tannerie | Dakar | masculin |
| 060 | Aissatou bassoum | Fatoumata Thiam Fabrication poupées | Dakar | féminin |
| 061 | Aissatou bassoum | Clarice Fabrication Poupée | Dakar | féminin |
| 062 | Aissatou bassoum | Mouna Ndour /Galleries d art | Dakar | féminin |
| 063 | Aissatou bassoum | Oumar Balde | Dakar | masculin |
| 064 | Aissatou bassoum | Ibrahima Lo | Dakar | masculin |
| 065 | Aissatou bassoum | Deguene Ndiaye | Dakar | féminin |
| 066 | Aissatou bassoum | Penda Konate | Dakar | féminin |
| 067 | Aissatou bassoum | Souleymane Diop | Dakar | masculin |
| 068 | Jerome Diouf | Benoit Sarr | Dakar | Masculin |
| 069 | Samba Diaite | Fatou cisse (Danseuse chorégraphie compagnie premier temps) | Dakar | Féminin |
| 070 | Aissatou bassoum | Bassine Bocoum Thioup | Dakar | Féminin |
| 071 | Jerome Diouf | Denis Gomis | Dakar | Masculin |

| | | | | |
|-----|---------------------|---------------------------------------|-------|----------|
| 072 | Aissatou bassoum | Ady Ba Tailleur | Dakar | Masculin |
| 073 | Aissatou bassoum | Aziz Mbow Cordonnier | Dakar | Masculin |
| 074 | Aissatou bassoum | Ibrahima Seck Bouki Blues Festival | Dakar | Masculin |
| 075 | Aissatou bassoum | Antiono Loma Association San Jon | Dakar | Masculin |
| 076 | Aissatou bassoum | Robert Lahourd | Dakar | Masculin |
| 077 | Aissatou bassoum | Binta Keita K_nal 4 Audio | Dakar | Féminin |
| 078 | Aissatou bassoum | Mbaye Fall | Dakar | Masculin |
| 079 | Aissatou bassoum | Bane Sy | Dakar | Masculin |
| 080 | Aissatou bassoum | Pape Fall | Dakar | Masculin |
| 081 | Aissatou bassoum | Abdoulaye Ba | Dakar | Masculin |
| 082 | Aissatou bassoum | Mamadou Cisse | Dakar | Masculin |
| 083 | Aissatou bassoum | Abdou Thiam Cordonnier | Dakar | Masculin |
| 084 | Aissatou bassoum | Adji Ndiaye Couture | Dakar | Féminin |
| 085 | Diouf | Racine Gaye | Dakar | Masculin |
| 086 | Diouf | Cédric Miles | Dakar | Masculin |
| 087 | Samba Diaite | Mouhamed Toure (Association kay fecc) | Dakar | Masculin |
| 088 | Jerome Diouf | Louis Diouf PiNji Entertainment | Dakar | Masculin |
| 089 | Aissatou Bassoum | Mamadou Sidibé Sculpteur | Dakar | Masculin |

| | | | | |
|-----|-------------------------|---|-------|----------|
| 090 | Aissatou Bassoum | Oumar Sylla Sculpteur | Dakar | Masculin |
| 091 | Aissatou Bassoum | Gora Diop Sculpteur | Dakar | Masculin |
| 092 | Aissatou Bassoum | Abou Souleye | Dakar | Masculin |
| 093 | Jerome Diouf | Sea Diallo | Dakar | Masculin |
| 094 | Aissatou Bassoum | Mamadou Samb | Dakar | Masculin |
| 095 | Aissatou Bassoum | Talla Mbow cordonnier | Dakar | Masculin |
| 096 | Aissatou Bassoum | Pierre Dasylya Cordonnier | Dakar | Masculin |
| 097 | Aissatou Bassoum | Birame Sylla Cordonnier | Dakar | Masculin |
| 098 | Aissatou Bassoum | Cheikh Thiam Cordonnier | Dakar | Masculin |
| 099 | Diouf | Abdoulaye Deme | Dakar | Masculin |
| 100 | Samba Diaite | Birima Fall(Renaissance) | Louga | Masculin |
| 101 | Samba Diaite | Abdou Aziz Diouf(Hip Hop Soldiez) | Louga | Masculin |
| 102 | Samba Diaite | Gualaye Ndiaye(Daaray Mademba Danse) | Louga | Masculin |
| 103 | Samba Diaite | Pape Sarr(Theâtre) | Louga | Masculin |
| 104 | Samba Diaite | Seynabou Diop(Zeyna) Musique | Louga | Féminin |
| 105 | Ibrahima Diop Diagne | Mouhamed Diouf(Métal) | Louga | Masculin |
| 106 | Samba Diaite | Cheikh Sadibou Sarr(FesFop) Président du GIE/competence etude et planification | Louga | Masculin |
| 107 | Ibrahima Diop Diagne | Demba Keita | Louga | Masculin |
| 108 | Ibrahima Diop Diagne | Papa Alle Ngere(Xaxatay show) | Louga | Masculin |

| | | | | |
|-----|-------------------------|--|-------|----------|
| 109 | Ibrahima Diop Diagne | Cheikh Mbacké Gueye | Louga | Masculin |
| 110 | Samba Diaite | Emmanuel Ngom (Ecrivain/poste) | Louga | Masculin |
| 111 | Youma Fall | Pape Saliou Diallo | Louga | Masculin |
| 112 | Youma Fall | Madjiguene Gueye | Louga | Féminin |
| 113 | Samba Diaite | Mouhamadou Bamba Faye | Louga | Masculin |
| 114 | Samba Diaite | Ngary Mbaye/Kadu Ndiambour | Louga | Masculin |
| 115 | Samba Diaite | Mouhamed Ngom Tall (Kallama 121) | Louga | Masculin |
| 116 | Samba Diaite | Kanhou Ndiaye (Ndiambour salsa) | Louga | Masculin |
| 117 | Samba Diaite | Ibrahima Diop Diagne(Habillement) | Louga | Masculin |
| 118 | Samba Diaite | Waly Niang(You2) | Louga | Masculin |
| 119 | Samba Diaite | Khoudia Soumare Fall | Louga | Féminin |
| 120 | Samba Diaite | Youssef Mbargane Mbaye | Louga | Masculin |
| 121 | Samba Diaite | Youssoupha Wele | Louga | Masculin |
| 122 | Samba Diaite | Serigne Ibrahima Mbengue | Louga | Masculin |
| 123 | Samba Diaite | Serigne Ibrahima Mbengue | Louga | Masculin |
| 124 | Samba Diaite | Khalifa Ababacar Cisse | Louga | Masculin |
| 125 | Samba Diaite | Mor Fall | Louga | Masculin |
| 126 | Samba Diaite | Amadou Ba | Louga | Masculin |
| 127 | Samba Diaite | Emmanuel Ngom | Louga | Masculin |
| 128 | Samba Diaite | Ngary Mbaye | Louga | Masculin |
| 129 | Samba Diaite | Mor Fall | Louga | Masculin |
| 130 | Samba Diaite | Mbaye Ngome | Louga | Masculin |
| 131 | Samba Diaite | Youssoupha Wele | Louga | Masculin |
| 132 | Youma Fall | Mareme Ndiaye Ndene | Louga | féminin |
| 133 | Youma Fall | Cheikh Zakaria Niang | Louga | masculin |
| 134 | Samba Diaite | Madjiguene Gueye | Louga | féminin |
| 135 | Jerome Diouf | Anna Ndiaye coopérative des teintures de Thiès | Thies | féminin |
| 136 | Mamadou Gueye | Moctar Ndiaye Alliance Culturelle Africaine | Dakar | masculin |

| | | | | |
|-----|---------------------|--|-------|----------|
| 137 | Mamadou Gueye | Sénégal Ndiaye | Dakar | masculin |
| 138 | Samba Diaite | Mamadou Wade | Dakar | masculin |
| 139 | Samba Diaite | Amadou Mader Mbaye(Tita)(Président Gie Emotion Armatan www.titambaye.net) | Dakar | masculin |
| 140 | Samba Diaite | Pape Sangaré Vierra (Président compagnie Afree kanam) | Dakar | masculin |
| 141 | Jerome Diouf | Mama Diaw | Thies | masculin |
| 142 | Jerome Diouf | DA OLD Amady | Thies | masculin |
| 143 | Jerome Diouf | Birama Cou Mare | Thies | masculin |
| 144 | Jerome Diouf | Fulgence Faye | Thies | masculin |
| 145 | Jerome Diouf | Saliou Fall | Thies | masculin |
| 146 | Jerome Diouf | Aboubacar Drame | Thies | masculin |
| 147 | Jerome Diouf | JANXEEN Production | Thies | masculin |
| 148 | Jerome Diouf | Mor Pene | Thies | masculin |
| 149 | Jerome Diouf | Babacar Gueye | Thies | masculin |
| 150 | Jerome Diouf | Pape Abdoulaye | Thies | masculin |
| 151 | Jerome Diouf | Baye Manisse Diagne | Thies | masculin |
| 152 | Jerome Diouf | Maimouna Samb | Thies | féminin |
| 153 | Jerome Diouf | Elhadj Ba | Thies | masculin |
| 154 | Jerome Diouf | Mamadou Falilou Gueye | Thies | masculin |
| 155 | Jerome Diouf | Babacar Ly Dioss | Thies | masculin |
| 156 | Aissatou Bassoum | Monsieur Pape Badara Seck | Dakar | masculin |
| 157 | Mamadou gueye | Babacar gueye | Thies | masculin |
| 158 | Mamadou gueye | Dame Gueye | Thies | masculin |
| 159 | Mamadou gueye | Souhayibou Pene | Thies | masculin |
| 160 | Mamadou gueye | Oumar Soundiak Ndiaye | Thies | masculin |
| 161 | Mamadou gueye | Ngagne Thiam | Thies | masculin |
| 162 | Mamadou gueye | Souleymane Sene | Thies | masculin |
| 163 | Mamadou gueye | Sidy Ndiaye | Thies | masculin |
| 164 | Mamadou gueye | Souleymane Ndoye | Thies | masculin |
| 165 | Mamadou gueye | Serigne Mar Notable | Thies | masculin |

| | | | | |
|-----|---------------|------------------------------|-------|----------|
| 166 | Mamadou gueye | Pierre Diop | Thies | masculin |
| 167 | Mamadou gueye | Tall Soeurs et Frères | Thies | féminin |
| 168 | Mamadou gueye | Ngoma Kasse | Thies | masculin |
| 169 | Mamadou gueye | Cherif Haidara | Thies | masculin |
| 170 | Mamadou gueye | Badara Hann | Thies | masculin |
| 171 | Mamadou gueye | Saliou Fall | Thies | masculin |
| 172 | Mamadou gueye | désiré Gnakadjia | Thies | masculin |
| 173 | Mamadou gueye | Adjaratou Maimouna Samb | Thies | féminin |
| 174 | Mamadou gueye | Madame Fall Coumba Traoré | Thies | féminin |
| 175 | Mamadou gueye | Jean Paul Faye | Thies | masculin |
| 176 | Mamadou gueye | Moustapha Samb | Thies | masculin |
| 177 | Mamadou gueye | Mansour Sow | Thies | masculin |
| 178 | Mamadou gueye | Mor pêne | Thies | masculin |
| 179 | Mamadou gueye | Matar Mbow | Thies | masculin |
| 180 | Mamadou gueye | Amassy Diakhate | Thies | masculin |
| 181 | Mamadou gueye | Birama Coumare | Thies | masculin |
| 182 | Mamadou gueye | Yague Fall | Thies | masculin |
| 183 | Mamadou gueye | Cheikh Seck | Thies | masculin |
| 184 | Mamadou gueye | Abdoulaye Sy | Thies | masculin |
| 185 | Mamadou gueye | Alioune Badara Ndoye | Thies | masculin |
| 186 | Mamadou gueye | Mouhamed Lamine Sidy Diambou | Thies | masculin |
| 187 | Mamadou gueye | Soninkara Fashion | Thies | masculin |
| 188 | Mamadou gueye | Richard Ndione dit Khadim | Thies | masculin |

Annexe 6. Liste des personnes ressources d'institutions

1. Alioune Badiane. Ancien directeur de la Manufacture de Tapisserie de Thiès
2. Ousseynou Wade. Directeur de la Biennale des Arts
3. Etienne Turpin. Directeur des collectivités locales
4. Aminata Diaw Cissé. Institut des Arts et de la Culture (ISAC). Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
5. Macky Diallo. Secrétaire Général de la Commission Nationale pour L'Unesco
6. Masseck Diop. Président SEMPE (Sentinelle de l'artisanat et de la petite et moyenne entreprise)
7. Moctar N'diaye. Président de l'Alliance culturelle africaine
8. Souleymane Mbaye, Chambre des Métiers.
9. Hamady Bocoum, Directeur du Patrimoine. Ministère de la culture

Annexe 7. Entretien

1. Entretien avec Mr Alioune Badiane. Ancien directeur de la Manufacture de Tapisserie de Thiès et ancien Directeur de l'Ecole Nationale des Arts.

Question : *Comment pouvez vous nous présenter la situation actuelle de la politique culturelle au Sénégal ?*

Réponse : Le problème le plus saillant à mon avis est celui de la formation qui touche les 3 niveaux suivants : Les écoles de formation, la formation des cadres et la formation des conseillers culturels.

S'agissant des Ecoles de formation, le constat est une très grande dispersion de celles-ci. A cela s'ajoute une absence de pertinence des curricula, une insuffisance des formateurs et des moyens. Une réflexion est menée au sein du Ministère depuis les années 90 bien longtemps pour pallier à ces insuffisances ; elle a abouti à la fusion des différentes écoles de formation : l'Ecole Nationale des Beaux Arts (NBA), l'Ecole Supérieure d'Education Artistique, le Conservatoire, l'Ecole de coupe...

Ensuite force est de constater l'absence de cadres en nombre et en qualité suffisantes à laquelle s'ajoute le problème de leur relève. Il faut préciser que la plupart des cadres du Ministère sont issus du corps des animateurs culturels (Bac+3) ou celui des conseillers culturels dont la formation est assurée par le CRAC de Lomé, Centre Régional d'Action Culturelle, parrainé par l'UNESCO.

Mais du fait des restrictions liées aux mesures de la politique d'Ajustement Structurel, il y'a eu une suspension de l'envoi de candidats de formation au CRAC durant les années qui ont suivi et pendant tout ce temps, il n'ya pas eu de recrutement de Jeunes formés. C'est seulement après l'Alternance politique en l'an 2000, que les choses ont repris. De nombreux jeunes ont été recrutés dont des animateurs culturels répartis ensuite entre les différents centres socioculturels de Dakar et des régions, mais aussi comme conseillers culturels des Gouverneurs. Il faut noter aussi que la plupart du personnel de base dans ces structures est composé de bénévoles.

Aujourd'hui le problème de la formation supérieure pour des étudiants est envisagé avec la création d'un cursus au sein de l'ENAM (Ecole Nationale de la Magistrature) et au sein de l'Institut Supérieur des Arts et de la Culture (ISAC) à l'Université de Dakar (UCAD).

Question : *Quelle est votre appréciation sur les Grands Projets culturels initiés depuis l'Alternance politique ?*

Réponse : Nous pensons qu'il n'y a pas eu une réflexion partagée autour de ces Grands Projets culturels du Président Abdoulaye Wade, surtout avec les acteurs des différents secteurs concernés. La visibilité manque. Or les attentes des acteurs sont telles qu'il faut libérer les initiatives ; la politique culturelle doit amener le citoyen à être dans des conditions de qualité de création. L'Etat doit donc prendre ces questions essentielles en charge.

C'est vrai que il y'a des redressements dans le secteur du Patrimoine historique et culturel du fait de l'engagement de la première Dame. Ainsi, il est à noter un développement du patrimoine matériel et surtout colonial au détriment du patrimoine vivant. Des initiatives ont été faites avec les « trésors vivants », les cérémonies de *khoye*, *Kankourang* et autres, mais le problème fondamental à régler, c'est le rapport du patrimoine vivant avec le citoyen.

Le Plan National de Développement Culturel (PNDC) a l'ambition de s'appuyer sur les besoins et axes exprimés à la base en matière de formation des cadres, d'équipement des structures, d'échanges et de coopération avec l'extérieur. Cependant les moyens ne suivent pas. En outre, il faut constater que la Biennale est un exemple de non prise en charge en charge par l'Etat de la politique culturelle puisque le budget est presque pris en charge par l'Union européenne (UE).

Une réussite d'initiative cependant me semble être l'exemple du théâtre où la politique d'organisation à la base a donné des résultats avec l'émergence d'un théâtre populaire, avec les exemples du Cercle de la jeunesse de Louga, avec des filtrages et des audaces dont on voit le prolongement aujourd'hui dans le travail du festival FESPOP de Louga qui a réussi à s'insérer dans un réseau international.

Question : *Comment voyez vous les rapports de la culture et de l'économie au Sénégal ?*

Réponse : La réflexion tourne autour des industries culturelles dont la musique est un des pôles phares, ainsi que des établissements publics à vocation commerciale tels les Manufactures de tapisserie, et des Arts décoratifs qui tarde cependant à diversifier ses produits, le Théâtre National Daniel Sorano, la maison Les Nouvelles Editions de Dakar (NEA). Mais tous ces établissements ont des problèmes budgétaires qui les empêchent de se développer et de se réformer. Les grands projets comme aujourd'hui le Grand Théâtre, risquent si on n'y prend garde de connaître les mêmes problèmes.

Nous pensons qu'à la base de tout projet industriel et artisanal à objectif commercial, il y'a un processus culturel de création. L'Etat doit soutenir ce passage de la création à la commercialisation ; ainsi était né le projet de mobilier national, qui édictait une préférence nationale pour l'équipement des infrastructures de l'Etat, de même la loi des 10% du budget de la construction réservés à la décoration des bâtiments. Mais tout ceci est resté lettre morte.

2. Entretien avec Mr. Ousseynou Wade, Directeur de la Biennale

Question : *Pouvez vous nous donner votre appréciation sur l'état actuel de la politique culturelle au Sénégal?*

Réponse : Je vais faire un certain nombre de constats qui me paraissent essentiels, ne pouvant pas naturellement évoquer tous les sujets.

-Les centres culturels régionaux, même dans le cadre de la compétence décentralisée aux collectivités locales, n'ont pas les moyens de mettre en œuvre une politique culturelle, si tentée qu'elle existe. Il me paraît donc urgent de mettre en place une cellule de réflexion entre les collectivités locales et le Ministère qui capitalise les résultats des séminaires déjà tenus. En plus de cela, on assiste à la création de pôles régionaux, dans certaines capitales régionales, dont vont dépendre d'autres régions. IL y'a une distinction dans le traitement qui n'est pas républicain.

- il n'y a pas une visibilité des Grands projets du Président de la République, ni une association des cadres du Ministère et des acteurs concernés à ces projets.

- L'examen de la politique culturelle montre une orientation vers le patrimoine historique au détriment des Arts vivants et contemporains, alors que la Musique, la danse, la peinture, la sculpture et la mode, sont la vitrine des arts au Sénégal.

-Autre point qu'on peut soulever, est le manque de soutien de l'Etat aux initiatives privées culturelles. Celles-ci sont nombreuses. Je citerai la danse avec Germaine Acogny et Kaay Fecc, le (Festival du rire à Kaolack, le FESPOP de Louga, le festival de Jazz et de Fanal à St- Louis, le FESNAC Festival National des Arts et de la Culture), le SIMOD (Salon International de la Mode), etc. Ces manifestations ne reçoivent pas le soutien de l'Etat en termes de renforcement des capacités, de définition et d'amélioration des capacités organisationnelles. Le constat, à mon avis, est une ignorance des enjeux et de l'importance de certains événements.

- Le dernier point que je veux évoquer est sur la coopération. L'Union européenne reste le principal bailleur de la Culture à travers le PSAC (Programme de Soutien à l'Action Culturelle), notamment de la Biennale et des Centres culturels régionaux ; Mais le budget du PSAC, contrairement à celui des pays voisins n'évolue pas depuis une décennie et il est inféodé au Ministère, puisque c'est celui-ci qui nomme son responsable. L'UE soutient la Biennale à bras le corps depuis sa création et l'Etat n'a toujours pas pris le relais depuis 18 ans d'activités. Le statut de la Biennale n'est toujours pas défini, et des expédients sont utilisés pour son fonctionnement.

3. Entretien avec Mme Aminata Diaw Cissé, Institut Supérieur des Arts et de la Culture, Université de Dakar

Question : *Parlez nous de la création de l'Institut des Arts et de la Culture au sein de l'Université de Dakar. A quoi cela répond t-il dans le contexte culturel actuel du Sénégal ?*

Réponse : C'est une nouveauté qui veut combler le déficit de la formation de cadres niveau supérieur dans les domaines des arts et de la culture. L'idée de création de cet Institut est partie du constat fait du manque de valorisation du patrimoine culturel dans l'enseignement supérieur et à l'Université, alors qu'une demande existe. La vocation de l'ISAC est de mettre en relation des universitaires et des professionnels des différentes branches artistiques en connexion avec les réalités et les dynamiques sur le terrain.

Question : *Quelles sont les relations avec le Ministère de la culture dans ce cadre ?*

Réponse : Le projet est de prendre en charge les besoins en formation des cadres du Ministère de la culture en matière de patrimoine, de gestion et d'administration des Arts, de critique d'art et d'esthétique. L'école des Arts est impliquée afin de créer un pont entre elle et l'Université et la pousser à mener les réformes pédagogiques qu'imposent les changements actuels et les nouveaux besoins. Des modules de formation. D'autres professionnels devraient être impliqués dans les élaborations conceptuelles et les mises en œuvre des programmes.

Question : *Quels sont justement les filières de cette formation ?*

Réponse : Il faut préciser que différentes universités qui possèdent des départements Arts sont impliqués dans le processus de définition des profils et curricula : Lomé au Togo, Yaoundé au Cameroun, Mostaganem en Algérie, l'Université de Bordeaux 3 en France et l'UQUAM au Canada. Une maquette de la formation a été présentée aux différentes institutions universitaires qui l'ont amendée. Des modules de formation à la carte sont programmés ainsi que des Masters dans les différentes filières. Par exemple en Art et communication avec le Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'information (CESTI) à l'Université de Dakar.

Question : *Quels étudiants seront accueillis dans ces formations ?*

Réponse : L'institut accueille comme je l'ai dit les cadres du Ministère de la culture pour des formations spécialisées, mais également des étudiants de filières classiques et d'autres plutôt professionnelles pour leur permettre l'accès à un enseignement supérieur. Des étudiants d'autres Ministères concernés comme le Ministère de la Décentralisation et des collectivités locales, de l'Artisanat, du Tourisme, de la Communication sont également accueillis. Surtout les besoins à la

base, ceux des Mairies et collectivités locales doivent être pris en compte dans le contexte où la culture est une compétence décentralisée.

La procédure c'est que les étudiants sont sélectionnés sur la base de projets car l'esprit est de favoriser la pratique et la réflexion sur la pratique. Une université d'été accueillant des étudiants nationaux et étrangers a été organisée en partenariat avec l'Institut de Design de la ville de ST Etienne en France avec la participation des artistes de renom comme Souleymane Keïta et Vihé Diba.

Au niveau de l'encadrement des enseignants étrangers en mission viennent également assurer des formations en soutien aux enseignants nationaux.

4. Entretien avec Souleymane Mbaye, Chambre des Métiers

Question : *Quelles sont vos activités ?*

Réponse : Je m'appelle Souleymane Sam Mbaye. Je suis menuisier ébéniste. Je suis maître artisan d'un centre de formation dénommé CEPAAS (Centre d'Echanges et de Perfectionnement des Artisans et Apprentis du Sénégal). Je m'occupe de notre coopérative. Nous avons une centrale d'achat. Nos objectifs sont de :

-lutter contre les intermédiaires de la filière bois pour faciliter l'accès de nos mobiliers à des prix moins chers à nos clients.

- Lutter contre l'occupation anarchique des artisans avec la mise en place d'une structure accompagnée par Enda

Nous avons créé un Centre d'Echanges et de Perfectionnement des Artisans comprenant une centrale d'achat, un atelier de production, des salles de classes et des locaux pour l'administration et la gestion. On a jugé également nécessaire de mettre en place une organisation beaucoup plus large pour impliquer tout le secteur de l'artisanat. Donc on est ouvert à tous les métiers pour définir et agir ensemble.

Question : *Vous l'avez mis depuis combien d'années et combien de membres avez vous ?*

Réponse : L'organisation existe depuis 2005. On a 7 secteurs clés dont l'artisanat, le transport, l'agroalimentaire, la pêche, la communication, l'éducation et l'élevage.

Question : *Et le secteur le plus important, c'est le secteur de l'artisanat ?*

Réponse : Le plus important c'est l'artisanat qui envoisine plus de 120 000 Petites et Moyennes Entreprises. C'est une contribution du PIB d'un montant assez important. Mais nous sommes laissés en rade. L'Etat dépense en importation de mobilier plus de 30 milliards avec l'argent du contribuable alors que ce marché pouvait bénéficier aux nationaux capables de satisfaire les commandes. Et même si ce n'était pas le cas à supposer, c'est le devoir de l'Etat de renforcer nos capacités comme d'ailleurs il le fait pour d'autres catégories comme les fonctionnaires ou les techniciens. Nous sommes tous des citoyens égaux en droits. Certes nous évoluons dans des secteurs différents mais qu'on ne doit pas considéré comme séparés. Aucun secteur ne peut aller et laisser l'autre car on vit en synergie, en grappe. Donc on ne voit pas la raison pour laquelle les artisans sont laissés en rade depuis belle lurette et qu'on dise

qu'ils ne sont pas compétents, ne sont pas organisés. Et tout ça c'est de la marginalisation. Et ça les artisans en ont conscients.

Question : *Mais que fait le Ministère de l'Artisanat ?*

Réponse : Le ministère de l'artisanat, il est là. Il change de robes à tout moment. Combien de ministres on a eu depuis 2000 à nos jours ? Combien ? Avec tous ces changements, seule Direction de l'artisanat est constante, géré par monsieur Diakhaté. Mais lui, c'est le directeur, il ne peut pas tout faire. Il y a une hiérarchie. Il y a le ministre qui est en haut. Et si un nouveau ministre vient dans le secteur, il ne peut pas aussitôt prendre les conseils du directeur de l'artisanat. Il faut qu'il se donne le temps de s'imprégner des dossiers, d'avoir une compréhension. Mais avant qu'il ne les maîtrise, il est changé et remplacé par un nouveau et ainsi de suite. Finalement c'est une danse de tout le temps et c'est le secteur qui est perdant.

Question : *Est-ce que votre structure se réunit en assemblée générale, de manière régulière pour régler les problèmes, pour sensibiliser les membres, est-ce qu'il y a une dynamique dans l'organisation interne ?*

Réponse : Il y'a un problème de la disponibilité des membres. Parce que nous sommes des responsables au niveau de nos ateliers, en plus des pères de famille qui courent toute la journée pour gagner notre au quotidien. On ne peut pas se permettre tout le temps de se réunir et on n'a pas les moyens de se réunir tout le temps. Vous avez entendu, je vous l'ai dit, notre structure couvre tout le Sénégal. On ne peut pas faire ces rencontres-là tout le temps nous-mêmes, ce n'est pas possible.

A la suite d'atelier tenu avec l'Enda dans le cadre du programme CAEF, on avait mis en place un projet ambitieux intitulé : *Vision du secteur de l'artisanat en 2020*. C'est l'APA qui devait nous accompagner dans ce domaine. Lui, sa mission c'est seulement de faire sa publicité, la promotion du secteur de l'artisanat.

Question : *C'est l'artisanat, l'APDA ?*

Réponse : C'est une structure pour le Développement du Secteur de l'Artisanat qui devait faire notre promotion et qui a assisté à la rencontre et qui avait pris en charge l'accompagnement. Mais jusqu'à présent, ça dort, faute de moyens dit le responsable, monsieur Samb. Il y a un manque de moyens ou bien les moyens existants ne sont pas

destinés à notre programme. En effet, les foires, les voyages, les échanges, nous ne sommes jamais impliqués, ce sont d'autres gens qui bénéficient de tout ça.

A la Chambre des métiers c'est comme ça aussi. Moi je suis membre de la Chambre des métiers, mais je ne suis pas content de la démarche de la Chambre des métiers. Parce que c'est une chambre qui est là, qui doit accompagner les artisans et qui ne dispose jamais de moyens pour que les artisans aillent dans les réunions ou bien dans les foires. Si un artisan se prend en charge à 100% dans les foires, quel est le rôle de l'Etat dans cette affaire ? Il n'y a pas d'accompagnement, rien. S'il y a une foire et qui demande des frais de participation de presque 2, 3 millions, l'artisan qui se prend en charge lui-même, n'aura jamais de bénéfice et voyage à perte.

Question : *Et les partenaires étrangers par exemple ?*

Réponse : Les partenaires étrangers, eux, ils discutent avec les structures étatiques. Nous, on n'est pas impliqué. On nous informe seulement qu'il y a une foire. Or les artisans ne sont jamais en mesure de financer les frais de voyage et de participation. Quel est alors le rôle de l'ADPME dans ça ? Quel est le rôle de l'Etat dans ça ? Quel est le rôle de la direction de l'artisanat dans ça ? Quel est le rôle de la Chambre des métiers dans ça ? Alors on voit bien que les artisans sont laissés à eux-mêmes, que l'Etat n'a rien fait de nous. Prends mon exemple à moi : j'ai appris mon métier dans le tas ici; J'ai fait mes cours par correspondance à Unesco France pour avoir mon diplôme, grâce aux ressources que je gagnais dans l'atelier. L'Etat n'a rien contribué sur moi. Pourtant aujourd'hui, celui qui le Bac a une bourse à l'Université, les autres écoles, tu es à l'école et tu as une bourse. L'artisanat est laissé en rade. C'est comme si l'artisanat était insignifiant dans le développement du pays.

Question : *Mais par rapport au nouveau régime actuellement en place, qu'est-ce que vous pensez faire pour vous faire entendre, parce qu'on a vu que dans les pays on peut se faire entendre ?*

Réponse : Nous envisageons d'organiser une grande rencontre à Dakar. J'ai la charge cette organisation. Je suis le chargé des organisations professionnelles de la Chambre des métiers de Dakar, mais je n'ai pas les moyens de faire ma politique, car les artisans de Dakar sont très nombreux et éclatés dans différents endroits de la ville. Il faut faire le tour pour la sensibilisation, l'information. Et je n'ai pas de moyens pour faire cette politique.

5. Entretien avec Macky Diallo. Commission nationale pour l'UNESCO

Question : *Quels sont les programmes et actions de l'Unesco à l'égard des entreprises culturelles au Sénégal ?*

Réponse : A l'Unesco, le texte de base, pour ce qui est du soutien aux entreprises culturelles, c'est la convention de 2005, convention sur la promotion et la protection du patrimoine culturel. Le Sénégal a même été à la base et a contribué par une contribution nationale à la rédaction de ce texte. Cette convention ayant été adoptée par l'Unesco, donc il y a un outil, un fonds pour le développement des industries culturelles, le fonds de la diversité culturelle.

Donc ce fonds crée a été mise en place en 2007 et des appels de financement de projets ont été lancés et nous en sommes au troisième appel. Donc ce fonds est destiné à soutenir les initiatives, développer les industries culturelles, mais également les politiques culturelles. Il est ouvert aussi bien aux Etats qu'au secteur privé. En 2010 il y a eu un premier appel. L'Etat du Sénégal par le ministère de la culture a procédé au lancement et nous avons reçu un certain nombre de projets. Et sur ces projets-là nous avons créé un comité de sélection où il y avait la commission nationale, le ministère de la culture et les experts culturels. Et nous avons procédé à des sélections. Donc sur 16 projets il y a eu 7 projets que nous avons jugés bons et que nous avons transmis au niveau de l'Unesco.

Question : *C'était le premier appel ?*

Réponse : C'était le premier appel en 2012. Donc il y avait des projets Etat comme des projets privés. Donc sur ces 7 projets, il faut dire que 2 projets ont été retenus. Et ces projets ont été des projets privés. C'était le projet *Yaakaar* qui est un projet de formation, de renforcement de capacité dans le secteur de la musique. Le projet est localisé au niveau de Rufisque, le promoteur s'appelle Safone Tendra. C'est lui qui est à l'initiative, et le premier festival de Rap.

La formation avec délivrance de diplôme concernait des participants du Sénégal, mais aussi de la sous région, et faisait appel aussi à des formateurs de l'extérieur par un partenariat avec des écoles de formation européennes. Le montant maximum du fonds, c'est 100 000 dollars, mais le montant reçu par le lauréat, c'est 40. 000 dollars. Le second projet retenu est toujours un projet de formation, sur les arts numériques. Le promoteur, c'est *Kër cosaan* à la Sicap qui lui a bénéficié de 60. 000 dollars. C'est une association, une Ong dont le promoteur s'appelle Madame Sylla, une dame Française qui s'appelle Marion. C'est elle qui administre,

mais c'est avec son mari qui est le président de cette structure. Il faut dire que quand le projet est lancé en 2010, il doit être exécuté en 2011. Il est lancé en général au mois de juin, donc le temps que le comité se réunit et délibère. Donc le projet s'est déroulé courant 2011, il vient de se terminer, il y a un an. Nous avons reçu l'évaluation au cours de ce mois-ci.

Question : *Quels sont les critères de sélection ?*

Réponse : Ils sont au nombre de 16 dont un formulaire-type donne des indications. Parmi les critères, on peut citer que le porteur du projet doit être reconnu pour ses compétences et la structure doit avoir une reconnaissance légale. Nous tenons aussi en compte des besoins au niveau politique, à savoir si ce projet entre dans le cadre des attentes du pays.

Maintenant pour le deuxième appel en 2011, là il y a eu plus des contraintes. Chaque pays n'a droit qu'à 4 projets, 2 projets Etat et 2 projets privés à déposer. Mais nous n'avons pas eu de projet Etat. Seuls des privés qui avaient déposé des projets et sur ces projets-là, 2 ont retenus selon un classement et ont été transmis. On avait un projet sur l'édition et un autre projet sur le renforcement des capacités. Le projet Edition n'a pas retenu l'attention du fonds. Il fallait donc le remplacer par un autre. C'est finalement le projet *Renforcement des capacités* du groupe 30 Afrique qui a été retenu, obtenant le financement des 100 000 dollars, le maximum.

Question : *Comment se fait la diffusion de l'appel de projets ?*

Réponse : La diffusion, c'est en ligne. Lorsque la commission nationale a l'information, nous écrivons aux différents groupes socioprofessionnels pour les informer. L'Unesco est une structure transparente et toutes les informations sont sur le site de l'Unesco, c'est disponible. Vous pourrez voir les montants, vous pouvez qui a obtenu les financements, sur quelle période etc. Le ministère de la culture aussi reçoit l'information et diffuse l'information.

Question : *Par exemple s'il y a un projet qui est intéressant et qui ne respecte pas les normes, est ce qu'il y a un appui à une meilleure élaboration de document.*

Réponse : Oui, d'ailleurs tout dernièrement nous avons été invités dans un master class au niveau de Keur Meïssa pour exposer un peu le fonds et les procédures, comment remplir les documents, comment l'utiliser. Ça nous le faisons, mais il faut dire qu'il n'y a pas d'accompagnement de l'Unesco

Question : *Comment se présente le projet du groupe 30 Afrique ?*

Réponse : Le projet du groupe 30 Afrique est un projet de formation dans le domaine du leadership et du management et ça concerne l'ensemble du territoire national. C'est des sortes de classes itinérantes qui font des formations. Et ce projet-là a été sélectionné en 2011. Il doit être déroulé courant 2012. Actuellement ils sont à la phase de signature du contrat et ils sont en relation avec les centres culturels régionaux et autres pour sélectionner sur des critères les personnes susceptibles de faire la formation. En effet, la qualité est visée parce que si on dit qu'il faut assurer le leadership dans ce domaine, il faut que ces gens aient une certaine instruction, un niveau. Donc ce projet est en cours, même sur le site vous pourrez voir que ce projet a été retenu et qu'il y a des informations concernant le groupe 3 Afrique. En général les structures qui obtiennent le financement sont des structures qui ont une expérience dans ce domaine et ont des partenaires

Actuellement, nous en sommes au troisième appel. Il est en cours. Là nous avons pris une option parce les fonds ont commencé à s'amenuiser et nous qu'un seul projet qui peut passer. Nous pensons intervenir au ministère de la culture pour que le ministère puisse introduire au moins un projet, qu'il y ait un projet Etat pour accompagner l'Etat dans sa politique culturelle.

Entretien avec Moctar Ndiaye, Président de l'Alliance Africaine

Question : *Pouvez vous vous présenter et le faire de votre structure ?*

Réponse : Je m'appelle Mactar Ndiaye. Je suis responsable de l'Alliance Culturelle Africaine qui est une association entrain de se muter en une entreprise culturelle. L'Alliance Culturelle Africaine en somme se veut une interface entre le global et le local en ce qui concerne le patrimoine culturel africain. Donc on travaille sur le patrimoine africain, pas simplement sur ses aspects historiques et esthétiques, mais aussi sur ses aspects techniques notamment pour ce qui concerne le savoir faire, l'oralité, la médecine traditionnelle, ces règles anthropologiques et sociologiques qui mettaient ensemble les gens autour d'un projet de société qui en font une communauté unie et respectueuse des différentes règles.

Nous nous sommes dit que tout ça existe, a été pensé, conçu et accepté par différentes communautés ou différents groupes, sous groupes ethnolinguistiques ou ethnoculturels qui l'ont partagée pendant des siècles. Et quelque part, il y a des éléments à valoriser, à préserver, à sauvegarder.

Nous pensons qu'il y a derrière toutes ces connaissances africaines des choses à mettre en valeur, utiles à l'humanité dans les années à venir et même immédiatement comme c'est le cas de la médecine traditionnelle et de certaines technologies traditionnelles. Il y'a un patrimoine culturel et scientifique sur lequel il est bon de réfléchir, faire des recherches, de le porter au niveau des universités et de le valoriser, vu les menaces d'extinction. Nous nous battons pour que les gens préservent leur patrimoine et leurs connaissances et. Mais la meilleure façon de les aider à préserver, c'est de leurs donner des opportunités de réappropriation dans ce monde qui bouge. I s'agit dans ce contexte de mondialisation de saisir les opportunités économiques de productions culturelles et artistiques. Donc ça c'est une de nos missions.

La deuxième mission de l'Alliance Culturelle Africaine c'est de répondre tant soit peu à l'énorme besoin de beaucoup d'enfants sénégalais, d'Afrique ou de la diaspora de réapprendre l'Afrique, de connaître l'Afrique. Cela en créant un espace de ressources avec système d'hébergement, d'hôtellerie, de documentation, etc.

Maintenant troisième mission, nous travaillons avec les langues. Lorsque L'Unesco a fait adopter la Convention sur la biodiversité Culturelle, nous avons fait partager avec les acteurs socioculturels sénégalais pour qu'ils sachent, pour qu'ils disent ce qui les intéresse

dans cette convention. Nous avons fait une synthèse soumise à l'Unesco qui l'a agréé ; elle a été traduite en neuf langues nationales et éditée pour les cours d'alphabétisation fonctionnelle. 4 000 exemplaires de ces documents-là ont été tirés et il est prévu d'aller à 9 000. Il nous reste le tirage pour les 9 autres langues.

Nous avons aussi le projet de valoriser le site de Guy Njulli pour le tourisme culturel. C'est le cimetière des griots à Kahone. La personne qui le préserve et en connaît l'histoire sera motivée à rester parce qu'elle aura des revenus. Son fils va avoir le courage d'hériter cette activité avec toutes les possibilités d'innovation avec les nouvelles technologies. Il y'a d'autres espaces comme ça à valoriser, le puits de Kalome Fall par exemple et beaucoup de choses.

Question : *Tu peux citer encore quelques sites ?*

Réponse : Il y a des sites qui se trouvent dans le Sine où ne vont que les gens qui ne parlent le Sérère, on ne porte pas d'habits rouges. Il y a le site de Diamone Ndiaye qui a déménagé d'un village à un autre etc. Il y a des gens qui connaissent l'histoire. Si nous arrivons à valoriser les sites, à les mettre dans les circuits touristiques, cela permettrait aux localités de gagner de l'argent, aux sites d'avoir les possibilités des innovations technologiques. On peut filmer. On fait des 3 D. Si l'arbre tombe, on peut le remettre grâce à la technologie Laser 3 D. On reverra l'arbre tel qu'il était bien qu'il n'existe plus, parce que ça fait 1000 ans.

Nous, nous avons cette projection d'engagement à transmettre aux générations futures le patrimoine comme il nous a été transmis. Donc cet aspect est important pour nous parce que c'est la mise en économie du patrimoine. Ça permet aux gens de vivre de ça et éventuellement ça crée un mouvement et des relations humaines entre des communautés. Si on pouvait amener toute cette dynamique.

Maintenant le dernier élément c'est les expressions artistiques. Il y a des troupes qui font des expressions artistiques traditionnelles. On s'est dit qu'il faut les encadrer, il faut faire en sorte qu'ils aient des récépissés et tous les papiers qui leur permettent d'évoluer à un niveau international. Nous sommes membre du Conseil International pour l'Organisation du Festival et Folklore et arts traditionnels. C'est une organisation immense avec plus de 500 festivals par année dans le monde. On s'est dit qu'il va falloir qu'on prépare ces gens-là à se projeter dans cette dimension pour porter la culture sénégalaise et au-delà la culture africaine, mais aussi que la personne qui a hérité des juŋ-juŋ (l'authentique tambour royal) de Kahone

qu'il puisse savoir que ce qu'il tient, c'est important parce qu'on va le mettre avec les tambours du Burundi, avec les tambours de Brazza, avec les tambours du Japon, avec d'autres tambours Inca de Bolivie. Il va savoir que ce qu'il fait c'est important. Il va le préserver, mais aussi il va gagner de l'argent, parce que s'il fait des festivals, il gagne de l'argent.

Nous voulons travailler dans la fixation par vidéo et par son de toutes ces aires populaires, de toutes ces choses pour la postérité.

Question : *Votre association date de combien d'années ?*

Réponse : On l'a créée de manière informelle en 1994. Mais c'est à partir de 2002 qu'on a vraiment mis le paquet sur la formalisation et on a déposé le dossier en 2004. Nous, on était d'abord, en général production musicale etc. Puis on viré un peu jazz, c'était pour un peu créer des contacts pour avoir des mécènes. Mais c'est au cours de ces contacts de jazz qu'on a connu beaucoup de personnes. On a travaillé avec le Saint-Louis Jazz. On a travaillé avec d'autres personnes et avec feu Moustapha Diop qui organisait le Festan, on s'est rendu compte que toutes ces personnes qui venaient, avaient besoin plutôt de retrouver leurs sources. Il fallait donc valoriser le patrimoine, donner à ces gens-là non seulement l'occasion de visiter La maison des esclaves de Gorée, mais d'aller voir un *ndëpp* (cérémonie et rituel de guérison *Lébou*), d'aller voir un *xoy* (cérémonie de divination des guérisseurs *sereer*), ou d'aller voir dans le Bassari. Et puis nous avons mis sur pied un petit groupe qui a accompagné les Journées culturelles de Sédhiou. Et ensuite nous nous sommes dits : bon ! Maintenant la meilleure façon de connaître les gens c'est d'aller chez eux, appareils photos, caméras, bloc-notes, et enregistrer. Chaque fois qu'il y a des journées culturelles quelque part, nous sommes allés, travaillant dans le groupe d'organisation, aidant à monter ceci ou cela. Finalement les nombreux contacts nous ont fait un carnet d'adresses.

Notre ligne a consisté à faire des patrimoines africains, des éléments non seulement de culture, mais aussi d'économie. Nous avons décidé de sortir l'action du Sénégal et créé une rencontre à Louga lors du FESPOP avec le Mali, la Guinée, la Guinée Bissau, la Gambie et la Mauritanie. Nous avons discuté. Et à l'édition suivante, nous avons invité ces pays-là. L'idée retenue était désormais d'avoir 4 pays en plus le pays organisateur au moins pour pouvoir être validé. Ça l'a été au Festival CIOF du 20 au 24 juin à la Maison Douta Seck. Nous avons reconstruit à cette occasion un village africain avec toutes ses composantes : l'artisanat, la médecine traditionnelle, les produits de beauté, les expressions artistiques. Et tous les jours, avec les universitaires et les traditionnalistes, nous avons eu un arbre à palabre. Notre objectif

est de faire sortir et de mettre les patrimoines traditionnels à la disposition de l'université, qu'elle apporte la touche académique qui permettra de valider ces savoirs et savoir-faire. Nous ne sommes pas recroquevillés sur le traditionnel comme ça. Nous l'ouvrons à l'académique pour qu'il le mette à la disposition du monde.

Question : *Est-ce que vous avez évalué le nombre de personnes qui viennent au festival et l'évolution de ce nombre-là sur les 5 dernières années ?*

Réponse : La première édition les participants ont tourné aux environs de 60 personnes. Et le public était estimé à 500 parce que c'était l'édition de lancement. La communication autour de l'évènement n'était pas au point. La deuxième édition on était aux environs de 300 participants et le public se situait pour les 3 jours autour de 2 000 à 3 000. A la troisième édition, on est monté à 750 participants. Ça c'était précis, les fiches des assurances nous ont permis d'avoir ce nombre. C'est à partir de la troisième édition qu'on a commencé à faire un listing de tous les participants, techniciens, artisans et artistes exposants, tout le monde dans une liste. C'était une question de prise en charge médicale.

Question : *Et qui sont vos partenaires ?*

Réponse : La première édition a bénéficié de l'appui de la Fondation Sonatel, de l'appui du bureau du Fesman de l'époque, du ministère de la culture et puis c'est tout. La deuxième a bénéficié de l'appui du ministère de la culture, de la Fondation Sonatel, de l'Agence Nationale de Promotion Touristique et de l'Unesco. La troisième a bénéficié de l'appui de l'Unesco, de l'appui de MPT, du ministère de la culture et de la francophonie. La quatrième a bénéficié de l'appui du ministère de la culture, de l'Agence nationale de la promotion touristique et de la Fondation de Sonatel et de la ville de Dakar. Cette année on a eu la Ville de Dakar, on a eu la Fondation Sonatel et du ministère de la culture. Et on a loupé l'appel d'offres de l'Union Européenne, parce que nous étions tellement pris par l'encadrement d'autres soumissionnaires que finalement notre projet a été forclos. Mais il y a Lenar, Ndef Leng, un groupe du Fouladou, un autre groupe du Fesfop ont reçu un financement.

Question : *Est-ce que vous avez fait à chaque fois une évaluation des retombées économiques de ces festivals-là en termes de revenus, de création de richesses ?*

Réponse : L'idée d'une démarche économique nous avait été suggérée pour nous en sortir lorsque nous avons organisé un écomusée. Et donc il fallait trouver des mécanismes pour quantifier en termes financiers nos prestations afin de convaincre vos futurs bailleurs de

fonds. Et l'année passée, nous avons eu accès aux rencontres professionnelles sur l'économie de la culture. Nous avons l'approche TICA (Tourisme Industrielle et culturelle et artisanat d'Art) et nous voulions un protocole d'accord entre nous, l'Agence nationale de promotion touristique et la direction de l'artisanat pour trouver des cadres réguliers de mise en valeur de nos projets et à travers l'agenda culturel national, poser des actes de point d'économie culturelle dans les différentes régions..

Question : *Faites-vous des produits à partir de vos manifestations, c'est-à-dire des films documentaires, des concerts de musique ou d'autres produits culturels artistiques et artisanaux sur les marchés.*

Réponse : On a toujours tout filmé ou photographié. On a fait juste quelques montages pour nos partenaires et bailleurs et pour certains participants. Notre problème est d'avoir une meilleure maîtrise technique du travail de production et des questions de droits d'auteurs et des contraintes des règles à respecter.

6. Entretien. Etienne Turpin, Directeur des collectivités locales

Question : *J'avais suivi dans la presse un séminaire que vous avez organisé à Saly, même la presse avait relaté ça. Vous avez soulevé un certain nombre de problèmes, il serait intéressant aujourd'hui pour nous, qu'on ait un peu le contexte de la politique de décentralisation, les difficultés, les moyens et puis peut-être les perspectives.*

Réponse : La politique de décentralisation de façon globale ou axée sur les aspects sur la culture ?

Question : *Les aspects sur la culture mais de manière globale d'abord.*

Réponse : Là, je vous remercie. Effectivement donc nous avons eu à prendre part à un atelier qui a été organisé par le ministère de la culture à Saly, je ne me rappelle plus l'année. Donc j'avais eu à introduire une communication sur les transferts de compétence en matière culturelle. Donc c'était plutôt un atelier d'échanges, pour voir un peu avec les acteurs du secteur, quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent. Et pratiquement tout tournait autour du problème du financement des entreprises culturelles, de tout ce que les acteurs culturels entreprennent dans les collectivités locales. Donc ces acteurs rencontraient d'énormes difficultés pour trouver auprès des autorités locales les moyens leur permettant d'exercer correctement leurs missions.

Et ça me permet un peu de rappeler que le fonds de dotation de la décentralisation a créé en 1996, suite à la réforme communément appelée la régionalisation. Donc c'est une réforme qui avait transféré un certain nombre de compétences aux collectivités locales. Et aux termes du code des collectivités locales et de la loi 96-07 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales, tout transfert de compétences devait s'accompagner concomitamment d'un transfert conséquent de moyens permettant aux collectivités locales d'exercer comme il se doit leurs nouvelles missions. Ce qu'il faut également préciser, c'est qu'il y a, le fonds en question est divisé en parts. Donc il y a une part qui est réservée à la compensation des charges, une part au fonctionnement parce que comme vous le savez, jusqu'à présent, les régions n'ont pas une fiscalité propre. Donc c'est le fonds qui assure le fonctionnement des régions, également qui prend en charge un certain nombre d'indemnités. Il y a une troisième part qui est réservée aux services d'appui aux collectivités locales, les ARD (les Agences Régionales de Développement), les services déconcentrés de l'Etat qui exécutent un certain nombre de missions au profit des collectivités

locales. Et ce fonds est réparti en grande masse par le Conseil national de Développement des collectivités locales qui se réunit sous la présence du chef de l'Etat, mais celui-ci peut autoriser le ministre en charge des collectivités locales de présider une commission restreinte de cette instance. Et après cette répartition en grande masse, maintenant la répartition, la part réservée à chaque collectivité locale est déterminée par un arrêté ministériel signé par le ministre en charge des collectivités locales et le ministre en charge du budget conformément à la loi 96-07.

Et maintenant en ce qui concerne spécifiquement les communautés rurales, donc nous avons dans l'arrêté affectant directement des montants pour des secteurs concernés comme l'éducation etc. Et pour les communautés rurales la culture apparaît de façon vraiment très claire. Il y a une dotation en ce qui concerne la culture. Donc tout dépend de l'exercice des compétences. S'il faut dire qu'il y a une compensation que lorsque l'exercice de la compétence entraîne des charges. Si ça n'entraîne pas des charges, naturellement, il ne peut pas y avoir... Mais ce qu'il faut dire, c'est qu'il y a en dehors des compétences transférées, la collectivité locale a une mission générale de programmation et de mise en œuvre d'actions permettant un développement, comme on dit, éducatif, social et culturel.

Vous voyez ainsi que ça fait partie des missions générales de la collectivité. Donc on n'avait même pas besoin de spécifier ce qui est transféré à la collectivité locale. Et à partir de ce moment, l'absence d'une dotation venant du FDD ne doit pas être un prétexte pour ne pas accompagner les acteurs culturels. Je sais par expérience à Saint-Louis on avait créé une ligne dans le budget pour accompagner certaines initiatives parce qu'il y a une ligne consacrée aux associations sportives et culturelles. Mais il n'y avait pas de ligne spécifique pour les autres acteurs culturels qui organisent pourtant des manifestations. Mais on avait en tout cas, naturellement en respectant la nomenclature budgétaire, prévu une ligne pour pouvoir accompagner les initiatives culturelles.

Dans ce cadre on accompagnait le Festival de Jazz. Il y avait également le Fanal qui était régulièrement organisé. Il y avait également des manifestations spécifiques en fonction des événements qui étaient organisées et qui étaient accompagnés par la collectivité locale sous forme de subvention. Donc là pour vraiment me résumer, je dois dire qu'on ne doit pas dire qu'on n'a pas reçu de fonds de dotation pour ne pas accompagner les acteurs culturels parce que ça fait partie des missions générales de la collectivité locale.

Question : *Donc le fonds vient seulement en appoint ?*

Réponse : Voilà ! En tout cas le fonds a été créé pour compenser. Ça c'est la mission première du fonds, parce que l'Etat dit, je transfère des compétences mais je dois également transférer les moyens. Et donc si vous voyez qu'on a mis l'accent sur la santé, l'éducation, la jeunesse, le sport, c'est parce que là c'est des compétences dont l'exercice entraîne forcément des coûts. Donc là on met l'accent. Mais rien n'empêche à des collectivités locales de demander qu'on prévoit de façon spécifique des crédits pour la culture, pour l'environnement, ainsi de suite.

Question : *Mais dans le cadre de la coopération décentralisée, est-ce que la culture avec l'expérience qu'on a à Saint-Louis, à tirer partie de la coopération décentralisée ?*

Réponse : Oui, effectivement, Saint-Louis, je peux même vous donner un exemple. Une année, on a fait venir un artiste de renom, Al Singer. Son billet d'avion a été pris en charge par Saint-Louis du Missouri. Donc c'était dans le cadre du jumelage entre Saint-Louis du Sénégal et Saint-Louis du Missouri. Donc c'est la ville de Saint-Louis du Missouri qui avait pris en charge le trajet Saint-Louis du Missouri-New-York, New-York-Paris. Et la commune de Saint-Louis avait pris en charge Paris-Dakar et Dakar-Paris. Il y a également la ville de Liège qui a eu à accompagner également le Festival de Jazz de Saint-Louis dans le cadre de la coopération. Et je sais qu'il y a beaucoup d'activités qui sont également parrainées par le partenariat Lilles-Saint-Louis qui est basé à Saint-Louis même, et c'est toujours dans le cadre de la coopération décentralisée. Je sais qu'il y a d'autres acteurs culturels qui bénéficient dans d'autres villes de ces partenariats.

Question : *Et à Louga ?*

Réponse : A Louga je ne sais pas trop. Je sais qu'il y a des manifestations culturelles qui sont régulièrement organisées à Louga. Mais pour les sources de financement de ces manifestations, là je ne pourrais pas vous être très utile. Je sais que c'est une ville qui développe des partenariats avec d'autres villes européennes, des villes françaises, d'autres villes. Louga est une ville qui a quand même su développer la coopération décentralisée.

Question : *Mais comment le fonds est réparti aux différentes régions, selon quels critères ?*

Réponse : Le fonds est alimenté par un prélèvement sur la Tva collectée. C'est 3,5% sur la Tva collectée, pour la dernière année connue et le montant varie en fonction du montant collecté. Je sais qu'en 2008 le montant a augmenté de façon considérable passant de 13 milliards et quelques à 16,6 milliards. C'est donc l'année d'application de la loi 2007 qui

consacrait les 3,5%. Donc on a eu 16,6 milliards de FDD, de fonds de dotation. Et l'année d'après le montant a diminué. Donc on est passé de 16,6 milliards à 14,9 milliards. Et au même moment était entré en vigueur une réforme qui créait une centaine de collectivités locales. C'est la réforme de 2008. On a eu vraiment d'énormes difficultés pour procéder à la répartition. Pourquoi ? Parce qu'il y avait une crise. Et l'Etat était obligé de renoncer aux prélèvements de la Tva sur les denrées de première nécessité. Donc il y a eu des exonérations. Et de ce fait le FDD étant indexé sur la Tva, naturellement le montant a beaucoup baissé, malgré même une correction un peu du ministère de l'économie et des finances, sinon ça allait être beaucoup plus grave.

Donc le montant dépend de ça et maintenant quand on reçoit le montant, naturellement, au niveau du ministère en charge des collectivités locales, on prépare la réunion du Conseil national de développement des collectivités locales. Donc en suivant un peu les textes, on divise d'abord le montant en plusieurs parts pour la compensation, pour le fonctionnement et pour l'appui. Et il y a un décret qui fixe les critères de répartition de l'enveloppe. Donc la dotation de la compensation doit être au minimum égale à 70%. C'est-à-dire pour la compensation il faut au moins 70% de l'enveloppe globale.

Question : *Et les 30% ?*

Réponse : Voilà ! Le fonctionnement, on dit au plus 25%. Donc on ne peut pas dépasser 25% de l'enveloppe globale pour ce qui est affecté au fonctionnement, et 5% pour l'appui. Ce qui signifie qu'on peut aller au-delà de 70% pour la compensation, mais pour le fonctionnement et pour l'appui, il y a des plafonds. Donc maximum 25% pour le fonctionnement, maximum 5% pour l'appui. Donc pour vous dire qu'on met l'accent sur la compensation des charges.

Question : *Si on n'exécute pas, on n'a rien ?*

Réponse : Non, non ! C'est-à-dire c'était les critères de répartition du fonds global.

Question : *Mais l'Etat met l'accent sur la compensation ?*

Réponse : Oui, sur la compensation, ce qui est exécuté effectivement.

Question : *Sous forme de remboursement ?*

Réponse : Oui, ça devait être sous forme de remboursement c'est-à-dire on exerce, on présente une facture pour dire : voilà ce qu'on a exercé et ça a coûté tant et on compense. Ça

devait se passer comme ça. Mais dès l'instant que l'Etat a transféré, l'Etat suppose que ces compétences-là seront exercées convenablement. Et même si ce n'est pas le cas, si il y a une carence quelque part, ce sont les populations, les bénéficiaires qui vont se soulever pour dire que ça c'est une compétence transférée. Donc nous devons forcément en profiter etc. Mais l'Etat n'attend pas l'exercice pour pouvoir compenser. On parle de concomitance. Donc quand on transfère la compétence on transfère automatiquement les moyens.

Question : *Et quels sont les problèmes de gestion locale qui se posent ?*

Réponse : Des fois il y a des problèmes au niveau local, parce que les bénéficiaires ont tendance à croire que l'argent est là, il faut tout de suite le leur donner directement, alors qu'il y a des procédures à suivre. Donc les collectivités locales sont enfermées dans des procédures qui sont prédéfinies. Ce n'est pas des fonds destinés directement aux acteurs culturels ou bien aux bénéficiaires, mais c'est une compensation des compétences transférées à la collectivité locale. Donc ça transite par la collectivité locale qui va exercer un certain nombre de compétences, un certain nombre de missions en disant, moi j'ai en charge la réhabilitation d'un équipement culturel ou bien, je dois appuyer telle manifestation etc. En fonction de ça, j'inscris dans le budget les montants nécessaires pour les prises en charges, pour les réhabilitations. Pour l'exercice maintenant, le maire est l'ordonnateur ou bien le président du Conseil régional ou bien le président du Conseil rural. Il y a des procédures à suivre. Des fois également l'autre problème que rencontrent les collectivités locales, c'est des fois la mise à disposition tardive des fonds.

Aussitôt après le vote du budget et la répartition, on envoie automatiquement des notifications pour informer les collectivités locales. A leur niveau, ces dernières, votent des délibérations spéciales de recettes et de dépenses pour intégrer dans le budget les fonds reçus. Donc on peut intégrer, voter la délibération approuvée par le représentant de l'Etat, sans avoir déjà reçu du trésor reçu les liaisons. Donc sur le papier, effectivement c'est budgétisé, mais dans les caisses, rien n'est encore reçu. Donc là des fois, c'est des problèmes si la collectivité locale n'a pas suffisamment de ressources pour pouvoir préfinancer. En plus il y a beaucoup de manifestations qui se déroulent durant le premier semestre de l'année. Vous voyez, des fois le 4 avril, la fête de l'indépendance, là on n'a pas reçu pour accompagner ainsi de suite. Il y a beaucoup de problèmes qui se posent.

Question : *En 2003 les collectivités se plaignaient du retard de la mise en place du budget. Est-ce qu'il y a une évolution par rapport à ça ?*

Réponse : Il faut dire qu'il y a une évolution. Ça il faut le noter, parce qu'il y a eu des engagements qui ont été pris par l'Etat à travers le ministère de l'économie et des finances pour au moins terminer la phase administrative qui est longue durant le premier trimestre. Il y a une volonté manifeste de la part des autorités centrales surtout du ministère de l'économie et des finances vraiment de diligenter les procédures de décaissement. Maintenant d'autres types de problèmes, parce que des fois c'est le montant qui ne permet pas de faire face à l'ensemble des demandes, des requêtes de la part des différentes collectivités locales.

Question : *Est-ce que ce n'est pas le taux réservé à l'appui qui est faible par rapport à la demande sociale ?*

Réponse : Non, non, non ! Le taux n'est pas réservé à l'appui aux acteurs, mais aux services d'appui aux collectivités locales. C'est le fonds de compensation qui sert à compenser l'exercice des charges. Maintenant l'appui c'est destiné aux services comme les ARD, (les Agences Régionales de Développement) qui accompagnent les collectivités locales, parce que ce sont des établissements publics locaux créés par les collectivités locales d'une même région. Donc l'ARD reçoit une partie de ce fonds d'appui, et il y a également les services déconcentrés de l'Etat. Ça permet d'appuyer les services qui travaillent pour le compte des collectivités locales, les services déconcentrés de l'Etat.

Donc le service régional de l'aménagement du territoire, la Division régionale de l'urbanisme et de l'habitat, ainsi de suite. Donc ce sont des services de l'Etat qui travaillent avec les collectivités locales. Parce qu'on a transféré les compétences, mais on n'a pas transféré les services. Donc les services restent des services de l'Etat, mais qui travaillent en parfaite intelligence avec les collectivités locales, d'autant plus qu'il est prévu lors de la réforme de 96 ce qu'on appelle les conventions d'utilisation des services par les collectivités locales, signées entre le gouverneur et l'exécutif local pour pouvoir utiliser les services de l'Etat pendant une année.

Question : *Mais globalement toute cette politique depuis 1996 comment vous voyez ça, l'impact de l'Etat ?*

Réponse : C'est vrai qu'il y a eu en 2007, il y a eu les Assises de la décentralisation qui ont permis de faire le diagnostic, donc d'évaluer la réforme de 96. Des conclusions et des recommandations fortes ont été émises à cette occasion. Il y a un certain nombre de recommandations qui ont fait l'objet d'application de réforme. Je peux donner l'exemple de la

fonction publique locale. Le statut général des fonctionnaires des collectivités locales a été adopté par le parlement. 9 décrets d'application sur les 14 ont été également pris. Et maintenant nous sommes entrain de travailler sur la mise en œuvre de cette réforme en mettant en place des commissions chargées d'intégrer les travailleurs des collectivités locales au sein de cette fonction publique. Il y a également le statut de l' élu local où véritablement on avait le projet de loi et 5 projets d'application ont été élaborés transmis au niveau de la primature.

Il y a eu également la restructuration des agences régionales de développement, les textes ont été pris. Mais maintenant on est entrain, et ça c'est une recommandation forte, une instruction que le ministre a donné dans le sens de revoir en profondeur le code des collectivités locales. Toutes les autres lois intervenues en 96 et leurs décrets d'application seront revisités lors des travaux de la commission parce qu'il y a eu beaucoup de textes qui sont obsolètes, qui sont dépassés, qu'il faut vraiment réviser.

Nous sommes entrain de travailler sur ça. Et également nous sommes entrain de travailler sur d'autres textes concernant le renforcement des moyens des collectivités locales. Parce qu'il y a eu des propositions qui ont faites lors des assises en ce qui concerne la fiscalité propre de la région, l'augmentation du fonds de dotation et du fonds d'équipement des collectivités locales. Donc là nous sommes entrain de travailler avec le ministère de l'économie et des finances pour voir dans quelle mesure l'Etat pourra en tout cas accéder à cette revendication des élus locaux.

On est entrain de travailler sur un certain nombre de dossiers et là il est heureux de constater qu'avec le nouveau gouvernement on a intégré l'aménagement du territoire dans... parce que les collectivités locales sont les réceptacles naturels de la politique d'aménagement du territoire. Ça permettra également de corriger un certain nombre de dysfonctionnements surtout sur les découpages qu'on a constatés pour rendre plus cohérent le découpage et également rendre les collectivités locales beaucoup plus viables.

Nous sommes donc entrain de travailler sur l'ensemble de ces dossiers. Mais naturellement, les problèmes sont toujours là. Nous sommes un pays en voie de développement où les ressources manquent, mais il faut amener les élus à utiliser de façon plus rationnelle les ressources.

Question : *Il y a le grand problème de la formation aussi ?*

Réponse : Oui, effectivement, il y a la formation qui pose problème, et c'est un droit qui est quand même annoncé par le code des collectivités locales. Donc les élus ont droit à une formation appropriée, mais il y a beaucoup de sessions qui ont été organisées par le département et il y a également des ONG, des programmes qui interviennent, mais ce qu'on voudrait, c'est essayer d'harmoniser parce qu'on ne sait pas ce que font les autres, donc il faut harmoniser, tenir le même langage et qu'on ait la même interprétation des textes.

Récemment nous avons élaboré la stratégie nationale de formation et de la communication. Donc ça faisait partie des composantes du PNDL. Donc grâce au PNDL, avec dont l'appui du PNDL, la direction de la formation et de la communication a élaboré cette stratégie nationale. Et il y a des guides également qui ont été élaborés. Maintenant ces guides font l'objet d'une édition par le PNDL pour les mettre à la disposition des formateurs et même des collectivités locales. Mais là, même le nouveau ministre il y tient, à la formation. Et il nous a chargé au niveau donc de l'inspection d'aller régulièrement sur le terrain, pas pour sanctionner ou bien pour découvrir, mais c'est pour apporter un appui conseil aux exécutifs pour leur permette de mener à bien leur mission.

Question : *Par rapport au déséquilibre régional ?*

Réponse : Oui, c'est ça, c'est pourquoi je disais qu'il était heureux de voir donc l'intégration dans le département des collectivités locales de l'aménagement du territoire. Donc ça permettra de corriger parce qu'il y a beaucoup de dysfonctionnements. Il y a vraiment des collectivités locales qui ne sont pas du tout viables, qui attendent tout de l'Etat. Donc il faut réorganiser tout cela, réorganiser le territoire. Parce qu'il y a la partie ouest du pays par rapport à la partie périphérique. Il y a Dakar et le reste du pays.

Donc il faut corriger tout cela pour qu'on se sente sénégalais partout où on se trouve. Qu'on se trouve à l'ouest du pays ou bien dans les régions périphériques, en tout cas faire en sorte que les gens n'aient plus besoin de venir jusqu'à Dakar pour trouver des moyens de subsistance. C'est-à-dire qu'on puisse trouver là où on est les moyens de subsistance, de s'éduquer, de se former etc. donc on est entrain de travailler sur cela. Et je pense que le ministre a du donner des instructions très fermes en recevant les consultants qui sont chargés d'élaborer la stratégie nationale du développement local. Donc l'étude est en cours, voir

comment mieux articuler le pays, comment mieux mettre en valeur chaque zone en tenant compte des spécificités, des potentialités.

Question : *Et pour la Casamance avec le conflit et tout ça, comment ça apparait ?*

Réponse : Là je pense qu'il y a d'autres facteurs qui entrent en jeu, parce que nous avons eu à assister à une rencontre au niveau de Ziguinchor. C'était organisé par la Direction d'Appui au Développement Local avec les élus et avec l'appui de certains partenaires, pour la définition d'une feuille de route pour la paix en Casamance. Donc l'occasion nous a été donnée d'introduire une communication sur le financement du développement local dans la région de Ziguinchor, du moins en Casamance de façon générale. Donc là en m'appuyant sur les ARD de Kolda et de Ziguinchor, je me suis rendu compte que l'Etat a beaucoup fait en termes de financement du développement local. Il y a beaucoup de partenaires qui sont présents, qui financent des programmes, qui appuient les collectivités locales.

Mais vous savez rien de positif ne peut se faire sans la paix. Donc là il a eu beaucoup de problèmes Il y'a des investissements qui ne peuvent pas être réalisés, faute de contrepartie de la collectivité car les exécutifs n'osent plus y aller pour recouvrer la taxe rurale. Mais ce n'est pas l'argent qui manque de la part de l'Etat et des partenaires au développement qui sont là prêts à appuyer. Mais véritablement il faut qu'on règle cette question qui est une question très sensible. Prions Dieu en tout cas pour que la paix revienne.

7. Entretien. Masseck Diop, Président du Mouvement des Sentinelles de l'Artisanat et de la micro et petite entreprise, (Sampe). Propos recueillis par D. Ndiaye. Journal Le Quotidien

Question : *A cette veille de l'élection présidentielle, vous mettez sur pied le mouvement sentinelles de l'artisanat et de la micro et petite entreprise, dénommé Sampe. Qu'est ce qui justifie cette création ?*

Réponse : Le Mouvement des Sentinelles de l'Artisanat et de la micro et petite entreprise, *Sampe*, regroupe aussi bien les menuisiers, les tailleurs, les bijoutiers, que les cordonniers, entres autres corps de métiers, pour une meilleure promotion de l'Artisanat. En effet, le secteur se meurt. Il n'ya plus d'artisanat au Sénégal. Tous les démembrements de cette branche ont disparu. Le combat ne doit plus être mené d'une manière dispersée, sinon il sera difficile de relever le défi.

Question : *Pourquoi avez-vous attendu tout ce temps pour fédérer vos organisations ? Avez-vous voulu profiter du contexte électoral pour vous faire entendre ?*

Réponse : Effectivement. Malheureusement, on a été déçu. La question de l'Artisanat n'a été prise en charge dans aucun programme des candidats à la présidentielle. Jusqu'ici, il n'ya aucune proposition concrète, aucune perspective d'avenir pour l'Artisanat. Ni Abdoulaye Wade, candidat de la coalition *Fal 2012*, ni Macky Sall, candidat de la coalition *Benno Book Yakaar*, n'a parlé dans son programme de l'artisanat. Et on ne pourra jamais développer un pays en laissant l'artisanat en rade. C'est le moteur du développement. Sans l'artisanat, on ne peut pas parler d'industrialisation. L'artisanat au Sénégal a été cependant tué par l'Alternance et le Parti démocratique sénégalais(PDS).

Question : *Comment ?*

Réponse : Je vous donne l'exemple du mobilier national, représentant une manne financière de 18 milliards de francs CFA par an. Les artisans n'en bénéficient pas. Au lieu d'arrêter d'importer les meubles de l'administration au Sénégal, le gouvernement de Wade préfère les importer. Cette manne financière profite aux ouvriers chinois, pakistanais ou à d'autres. Au lieu de promouvoir le secteur, les autorités étatiques contribuent à sa mort. Avant 2000, la menuiserie par exemple évoluait correctement au Sénégal. Actuellement, 90% des ateliers de menuiserie ont disparu.

Nous n'avons pas compris Thierno Lô, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat qui parlait récemment de la promotion des marchands ambulants. Ce ministre n'est pas là pour l'Artisanat. Il est là pour le tuer. Aujourd'hui les touristes ne font plus le tour de la capitale. Car, ils sont agressés par les marchands ambulants. Le gouvernement de Wade n'a pas de politique pour le développement du secteur artisanal.

Les bijoutiers sont entrain de crier car ils n'arrivent plus à avoir de matières premières. Alors qu'on dit que le Sénégal dispose de l'or de Sabodola. Où est cet or ? Je pense qu'il y'a un problème de gouvernance dans ce pays.

Question : *Qu'attendez-vous du futur Président de la République du Sénégal ?*

Réponse : Que le futur Président se le tienne pour dit. Rien ne sera plus comme avant. Il faudra que le Sénégal soit gouverné autrement. Le Gouvernement de l'Alternance a atteint ses limites. Avec le prochain gouvernement qui sera sans doute dirigé par Macky Sall, on aura probablement la chance de renverser la tendance. Il y'aura des discussions sérieuses sur la question.